

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1602

30 juin 2008

SOMMAIRE

ABS Finance Fund	76850	MH Germany Property XIII S.à r.l.	76896
Accenture International Capital SCA	76865	Naja Fund SICAV-SIF	76875
Assoco Ré S.A.	76852	Nearco Invest S.à r.l.	76863
Comfintex S.A.	76851	Orbit Private Asset Management S.à r.l.	76855
Counoise Fine Arts S.A.	76851	PBS - Professional Bureau Servicing S.à r.l., en abrégé PBS S.à r.l.	76855
D8 Park S.à r.l.	76851	Real Estate Value Partners S.A.	76857
Europa D8 Park S.à r.l.	76875	Sales Points Center S.A.	76866
Européenne d'Investissement S.A.	76855	Saran S.A.	76856
Fidenes S.A.	76857	SIDACIER HOLDING S.A., société de ges- tion de patrimoine familial	76860
FMR European Real Estate S.à r.l.	76862	Soparinvest S.A.	76860
Fraprodim S.à r.l.	76856	Southgate Opportunities S.A.	76857
IP Luxembourg S.à r.l.	76896	Tarp International Holding S.A.	76872
J F B Investissements S.A.	76861	Topsolar S.A.	76868
KCTG Foreign Holdings S.à r.l.	76852	U.I.F.H.	76863
Landericus Property Beta S.à r.l.	76853	Web Technologies Group S.A.	76850
Libra Financière pour l'Édition S.A.	76871	White Eagle Invest S.A.	76854
LICO	76865	Wininvest Holdings S.A.	76869
Lico S.A. Holding	76865		
Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l.	76853		
Merrill Lynch Paris Holdings	76854		

ABS Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 18 mars 2008 à 8.30 heures au siège social

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 18 mars 2008, il a été décidé de ratifier la cooptation de Monsieur Abdel Kerkouch comme nouvel administrateur.

Il a été décidé également de nommer les administrateurs et le réviseur d'entreprises comme suit, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes 2008:

Conseil d'Administration:

Alessandro ARNONE, Mondadori International S.A. Luxembourg (Zug Branch), Rigistrasse 10, CH-6304 Zug, Président

Francesco MOGLIA, Société Européenne de Banque, 19-21, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur
Pierre Robert HAYOZ, Mondadori International S.A. Luxembourg (Zug Branch) Rigistrasse 10, CH-6304 Zug, Administrateur

Federico FRANZINA, YTACS Sàrl, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Administrateur

Paolo MAZZONI, Trefinance Luxembourg S.A., 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur

Abdel KERKOUCH, Mondadori International S.A., 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Administrateur

Réviseur d'entreprises:

Ernst & Young S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour ABS Finance Fund

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008073957/24/31.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01063. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Web Technologies Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, 8, Zone Industrielle Grasbuch.

R.C.S. Luxembourg B 134.430.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration de la société WEB TECHNOLOGIES GROUP S.A. qui se sont tenus en date du 18 avril 2008 que:

- Jacqueline LEJEUNE, née le 30 août 1946 à Passavant La Rochère (France), demeurant L-2614 Luxembourg, 6, rue Pierre Thinnes, est nommée comme Administrateur-délégué de la société avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014, en remplacement de Patrick ABRAMI, né le 6 avril 1965 à Thionville (France), demeurant L-3373 Leudelange, 17, Domaine Schmiseleck, démissionnaire.

- Jacqueline LEJEUNE, née le 30 août 1946 à Passavant La Rochère (France), demeurant L-2614 Luxembourg, 6, rue Pierre Thinnes, est nommée comme Administrateur de la société avec effet immédiat, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 25 avril 2008.

Pour extrait conforme

Pour mandat

Signature

Référence de publication: 2008073815/4906/23.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2008, réf. LSO-CQ01105. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 572.600,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.967.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 26 mai 2008

En date du 26 mai 2008, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Merrill Lynch Luxembourg Holdings S.à r.l. de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 mai 2008;
- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 26 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose de:

- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

D8 PARK S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008073805/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02949. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Counoise Fine Arts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.739.

—
Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008075799/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04806. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Comfintex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 21.707.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 21 mai 2008 à 11.00 heures

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Mr Jean QUINTUS, Mr Joseph WILANDY et de la société COSAFIN S.A. ainsi que le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes arrêtés au 31.12.2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073931/1172/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01691. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

KCTG Foreign Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 131.994.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 9 mai 2008 que la personne suivante a démissionné, avec effet au 8 mai 2008, de sa fonction de Gérant de la société:

- M. Dennis Roy Peterson, résidant au 12118 Killenwood Ct 67206 Wichita Kansas (Etats-Unis d'Amérique).

Le Conseil de Gérance est donc composé de:

- M. Matthews Flamini
- M. Bradley Eugene Haddock
- Mme Jeanne Renee Hernandez

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008073887/4170/24.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Assoco Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 26.955.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
qui s'est tenue à Luxembourg le mercredi 16 avril 2008*

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée décide d'augmenter le nombre d'Administrateur de 6 à 7 membres
- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

* Monsieur Emmanuel Hazard, Président du Conseil d'Administration et Administrateur, demeurant 8, rue du Couvent, B-1390 Nethen

* Monsieur Michel Grandjean, Administrateur, demeurant 28, avenue du Soleil, B-1640 Rhode St Genèse

* Monsieur Pierre Cambier, Administrateur, demeurant 2, clos du Sabotier, B-1490 Court St Etienne

* Monsieur Michel Charles, Administrateur, demeurant 14, rue Piette, B-1325 Longueville

* Monsieur Thierry Lagasse de Loch, Administrateur, demeurant au 31, rue des Genets, B-1390 Grez-Doiceau

* Monsieur Philippe Bastien, Administrateur, demeurant au 11, avenue du Chili, B-1000 Bruxelles

* Monsieur Claude Weber, Administrateur, demeurant 82, rue du Cimetière, L-7313 Heisdorf

pour une durée d'un an, c'est-à-dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009 qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008;

- L'Assemblée nomme KPMG AUDIT Sàrl comme Réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice de 2008.

Pour Extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073795/4685/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juin 2008, réf. LSO-CR00738. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Landericus Property Beta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 135.474.

—
EXTRAIT

Conformément à un contrat de cession de parts sociales, en date du 13 février 2008, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de la Société ont été transférées par PARFISO S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 125.133, à LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.164.

Depuis le 13 février 2008, les 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales de LANDERICUS PROPERTY BETA S.à r.l. représentant 100% du capital social de cette société sont détenues par LANDERICUS HOLDING LIMITED S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2008.

Signature
Le Mandataire

Référence de publication: 2008035893/7491/25.

Enregistré à Luxembourg, le 7 mars 2008, réf. LSO-CO02271. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Merrill Lynch German Hotel Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 127.790.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter Alexander RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée;

- de nommer Monsieur Guy HARLES, né le 4 mai 1955 à Luxembourg, ayant comme adresse professionnelle: 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John Michael KATZ
- Monsieur Mark Stephen FENCHELLE
- Monsieur Michel RAFFOUL
- Monsieur Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

MERRILL LYNCH GERMAN HOTEL INVESTMENT HOLDINGS S.A R.L.
Signature

Référence de publication: 2008073800/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02944. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

White Eagle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.823.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 26 mars 2008

Résolution:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de re-élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2007 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Boerci Bruno, entrepreneur, né le 2.05.1939 à Pavia (Italie), demeurant Strada Stanga Verde No 50, I-27100 Pavia (Italie), président et administrateur A;

Nicola Farina, consultant, né le 15.05.1970 à Busto Arsizio (Italie), demeurant Viale Giustiniano No 5, I-20129 Milan, administrateur A;

Luca Antognoni, employé privé, né le 13.07.1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur B;

Jonathan Lepage, employé privé, né le 27.08.1975 à Namur (Belgique), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur B;

Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 04.03.1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur B;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008073956/24/30.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Merrill Lynch Paris Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 87.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 129.988.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 mai 2008

En date du 21 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Peter RIEDEL de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- d'accepter la démission de Monsieur Guy HARLES de son mandat de gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 28 avril 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

- Monsieur John KATZ

- Monsieur Mark FENCHELLE

- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

MERRILL LYNCH PARIS HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2008073812/250/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

PBS - Professional Bureau Servicing S.à r.l., en abrégé PBS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6673 Merttert, 43, Cité Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 58.139.

Concerné: Démission du poste de directeur technique

Par la présente, je vous informe que je démissionne de mon poste de directeur technique dans votre société, avec effet immédiat.

Merttert, le 13 mai 2008.

Nadine Hirtt.

Référence de publication: 2008073796/9072/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03269. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Européenne d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 119.864.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 2008 que:

- Monsieur Bertrand MICHAUD, né le 21 novembre 1961 à Paris et demeurant professionnellement au 3, rue Bellevue à L-1227 Luxembourg, a été nommé Administrateur en remplacement de la société DMC Sàrl, de la société MADAS Sàrl et de la société LOUV Sàrl, démissionnaires. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

- OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL Sàrl, ayant son siège social au 37, rue d'Envers L-1130 Luxembourg, a été nommé nouveau Commissaire en remplacement de FIN-CONTROLE S.A. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 25 février 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008035900/5878/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, réf. LSO-CO01740. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

Orbit Private Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 112.851.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil de gérance de «ORBIT PRIVATE ASSET MANAGEMENT S.A.R.L.» («la Société») prises à l'unanimité le 30 mai 2008 que:

Le mandat de la Société DELOITTE S.A. est renouvelé pour une année supplémentaire jusqu'à l'approbation en 2009 des comptes de la Société clos au 31/12/2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme
La gérance
Gérard Laurent / Arnold Bon
Director / Director

Référence de publication: 2008073797/7673/20.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03222. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Fraprodim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.818.

—
EXTRAIT

A la suite de la décision de l'associé de la Société prise le 23 mai 2008,

Monsieur Jan BOEYKENS, né le 4.11.1955, demeurant à Ierspad 5, B-8300 Knokke-Heist, a été révoqué de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Pour la Société
CHEVALIER & SCIALES
BP 588, L-2015 Luxembourg
Avocats
Signature

Référence de publication: 2008073882/6407/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2008, réf. LSO-CR03152. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Saran S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 17.623.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 2 mai 2008 à 11.00 heures à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'administrateurs de Messieurs Jean QUINTUS, Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., représentée par Monsieur Jacques BORDET et le mandat de Monsieur Pierre SCHILL, Commissaire aux comptes.
- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31/12/2008.

Pour copie conforme
Signature
Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2008073929/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01722. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Southgate Opportunities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 80.913.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008075797/4775/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04803. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Fidenes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 35.419.

Le bilan abrégé au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2008075899/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04406. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Real Estate Value Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1858 Luxembourg, 108, rue de Kirchberg.
R.C.S. Luxembourg B 136.712.

L'an deux mille huit, le deux juin.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique (l'Assemblée) de Real Estate Value Partners S.A. (la Société), une société anonyme luxembourgeoise avec siège social à L-1858 Luxembourg, 108, rue de Kirchberg, constituée suivant acte de Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 15 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 796 du 2 avril 2008. La Société est inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.712.

L'Assemblée est présidée par Denise RISCH, employée privée, demeurant à Mondorf-les-Bains.

Le Président nomme André STEYER, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, en tant que Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Christelle DEMICHELET, employée privée, demeurant à Algrange (France), en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment ensemble le bureau de l'Assemblée).

L'actionnaire unique de la Société (l'Actionnaire Unique), représenté à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'il détient, figure sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes après avoir été signée par les représentants des parties comparantes et les membres du bureau de l'Assemblée.

Le Bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital. Souscription libération et paiement
2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quatre mille soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 464.062,50) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par soixante-deux mille (62.000) actions d'une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) à quatre cent quatre-vingt-quinze mille soixante-deux euros et cinquante

cents (495.062,50) par l'émission de neuf cent vingt-huit mille cent vingt-cinq (928.125) actions ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et le paiement de l'augmentation de capital:

Souscription - Paiement

L'Actionnaire Unique déclare souscrire à l'augmentation de capital de la Société d'un montant de quatre cent soixante-quatre mille soixante-deux euros et cinquante cents (EUR 464.062,50) et de la payer par un apport en nature consistant en:

- Les neuf cent vingt-huit mille cent vingt-cinq (928.125) actions souscrites par l'Actionnaire Unique ont été intégralement libérées par l'apport en nature correspondant à quinze / soixante-quatrièmes (15/64^{èmes}) en nue-propiété d'un ensemble immobilier ci après décrit:

Un immeuble de rapport sis à F-PARIS (9^{ème} arrondissement), rue Lentonnet numéro 3 et rue Thimonnier numéro 1, avec un pan coupé à l'angle, élevé sur caves:

- D'un rez-de-chaussée comprenant: hall d'entrée et deux boutiques de part et d'autre.
- De cinq étages comprenant chacun trois appartements.
- Et d'un sixième étage mansardé.
- Cour et courette.

Ledit bien immobilier est cadastré, savoir:

- Section BD, numéro 118, lieudit "3, rue Lentonnet, 1, rue Thimonnier", pour une contenance de quatre ares trois centiares (4a 3ca).

Origine de Propriété

Les biens et droits immobiliers appartenant à Monsieur François SAGNARD qui était propriétaire de l'immeuble en son entier pour l'avoir recueilli dans la succession de:

Madame Denyse Marie Aurélie FAUCON, en son vivant, sans profession, demeurant à F-PARIS 16^{ème}, 16, rue de Siam, veuve en premières et uniques noces de Monsieur Georges Marius Victor SAGNARD, née à F-PARIS 7^{ème}, le 24 décembre 1904, de nationalité française, décédée au MOUTIER à F-AMFREVILLE (Calvados), le 12 août 1992, laissant pour lui succéder à défaut de disposition testamentaire ou autre à cause de mort:

Monsieur François-Régis SAGNARD, ci-dessus dénommé, seul héritier de droit et à réserve, pour la totalité de la succession en sa qualité de seul fils, issus de son union avec Monsieur Georges Marius Victor SAGNARD ladite dévolution successorale a été constatée par un acte de notoriété dressé par Maître Noël RIVOIRE, notaire à F-PARIS, le 9 octobre 1992.

Une attestation de propriété après le décès de Madame Denyse SAGNARD, et portant sur les biens objet des présentes a été dressé par Maître Noël RIVOIRE, alors notaire à PARIS, le 27 mai 1993 dont une copie authentique a été publiée au 3^{ème} bureau des hypothèques de PARIS, le 26 juin 1993, volume 1993 P, numéro 3115.

Origine de propriété antérieure

Madame Veuve SAGNARD née FAUCON était propriétaire de l'immeuble, objet des présentes au moyen de l'attribution qui lui en a été faite aux termes d'un acte reçu par Maître LEFEVRE, alors Notaire associée PARIS, le 30 mars 1976, contenant nommément entre:

- Madame Denyse FAUCON, ci-dessus dénommée,
- Monsieur François SAGNARD, ci-dessus dénommé,

PARTAGE PARTIEL des biens indivis entre Madame Veuve SAGNARD et la succession de Monsieur Georges Marius Victor SAGNARD, en son vivant Assureur Conseil en retraite, demeurant à PARIS, 16^{ème}, 22, rue Octave Feuillet, époux contractuellement séparé de biens en premières noces de Madame Denyse Marie Aurélie FAUCON, décédé à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine), 63, boulevard Victor Hugo, où il se trouvait momentanément le 18 juin 1975, laissant pour seul héritier de droit et à réserve, pour la totalité de sa succession:

Monsieur François SAGNARD, son fils, seul enfant issu de son union avec Madame Denyse Marie Aurélie FAUCON.

Ainsi qu'il est constaté dans un acte de notoriété dressé à défaut d'inventaire après ce décès par Maître LEFEVRE, alors notaire associé à PARIS, le 5 août 1975.

Cet acte de partage a eu lieu sans soult ni retour de part ni d'autre et sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière.

Une expédition de cet acte a été publiée au troisième bureau des hypothèques de PARIS, le 15 avril 1976, volume 1603, numéro 19.

Observation faite qu'une attestation a été dressée par M^e Virginie GUIMIER-MENARD, notaire à PARIS, le 27 septembre 2007, constatant la transmission après le décès de Monsieur François SAGNARD des immeubles et droits réels

immobiliers dépendant de la succession de ce dernier. Cet acte est en cours de publication au 3ème bureau des hypothèques de PARIS.

Indication des quotes-parts appartenant à chaque indivisaire

Par suite de ce qui précède, ledit bien sus-désigné appartient indivisément aux indivisaires dans les proportions suivantes:

- Mme Danièle Sagnard pour 19/64^{èmes} en pleine propriété et 45/64^{èmes} en usufruit.
- Madame Isabelle LAGAILLARDIE pour 15/64^{èmes} en nue-propriété.
- Monsieur Régis SAGNARD pour 15/64^{èmes} en nue-propriété.
- Monsieur Arnaud SAGNARD pour 15/64^{èmes} en nue-propriété.

La Société est tenue de respecter tous baux verbaux ou écrits existant actuellement ou pouvant exister.

Déclaration de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique faisant l'apport de l'immeuble susmentionné déclare que le droit de préemption en faveur des autres coindivisaires a été purgé par la renonciation de ceux-ci à leur droit de préemption suite à la notification qui leur a été faite par exploit d'huissier en date du 30 avril 2008, et qu'il n'est grevé d'aucun autre droit de préemption en faveur d'un tiers.

Evaluation de l'apport

Ensuite est présenté, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales aux fins d'évaluation dudit apport, le rapport de Monsieur Yves WALLERS, réviseur d'entreprises, avec siège social à Ettelbruck, daté du 5 mai 2008, sur l'apport en nature qui conclut dans les termes suivants:

«Conclusion

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale/resp. au pair comptable des actions à émettre en contrepartie de l'apport.»

lequel restera annexé au présent acte, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et par les comparants, pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Le montant de l'augmentation de capital social est désormais à la libre disposition de la Société dont la preuve a été apportée au notaire soussigné.

Conditions de l'apport

Le présent apport a eu lieu sous les clauses et conditions suivantes:

1) Les droits immobiliers sont repris par la société dans l'état où ils se trouvent et se comportent à la date de ce jour, libres de toute charge privilégiée ou hypothécaire, sans garantie pour raison soit de vices et de dégradations quelconques, mêmes cachés, soit pour erreur dans la désignation cadastrale ou dans les contenances indiquées d'après les renseignements du cadastre, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle, excédât-elle un vingtième, devant faire le profit ou la perte de la société. Les immeubles sont cédés avec toutes les servitudes actives et passives, continues ou discontinues, apparentes ou occultes dont ils pourraient être avantagés ou grevés.

2) L'entrée en jouissance est fixée à ce jour.

3) A partir de l'entrée en jouissance tous impôts, contributions, taxes et charges auxquels l'immeuble est ou pourra être assujetti, sont à la seule charge de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la résolution ci-dessus de sorte qu'il aura la teneur suivante:

«5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-quinze mille soixante-deux euros et cinquante cents (495.062,50) représenté par neuf cent quatre-vingt-dix mille cent vingt-cinq (990.125) actions ayant une valeur nominale de cinquante cents (EUR 0,50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y intégrer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout administrateur de la Société, afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

La société déclare faire siennes toutes les démarches en vue de la transcription du présent acte au bureau des hypothèques compétent en France.

76860

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille huit cent quatre-vingts (3.880,-) euros, sous réserve des droits de mutation et de transcription dus en France.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: RISCH, STEYER, DEMICHELET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 4 juin 2008, REM 2008/732. — Reçu deux mille trois cent vingt euros trente-et-un cents 464.062,50 € à 0,5% = 2.320,31 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 11 juin 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2008074266/218/149.

(080084319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

SIDACIER HOLDING S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 49.097.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008075906/534/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01955. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080085478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Soparinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 100.574.

L'an deux mille huit, le vingt mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOPARINVEST S.A.» ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 100.574, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 665 du 29 juin 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Jean WAGENER, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Astrid BELLON, dirigeant de société, demeurant à Cassis, France.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc CHATEL, dirigeant de société, demeurant à Céligny, Suisse.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les MILLE HUIT CENT DIX (1.810) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification des articles 15 des statuts:

«L'assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième vendredi du mois de septembre.»

2.- Modification de l'article 18 des statuts:

«L'année sociale de la société commence le 1^{er} juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle pour qu'elle se tienne désormais le troisième vendredi du mois de septembre, l'article 15 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social à l'endroit indiqué dans la convocation le troisième vendredi du mois de septembre à 9.00 heures.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} juillet de chaque année pour finir le 30 juin de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'année sociale qui a pris cours le 1^{er} janvier 2008 se terminera exceptionnellement le 30 juin 2008.

Le premier alinéa de l'article 18 des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 18. premier alinéa.** L'année sociale commence le premier juillet de chaque année et finit le trente juin de l'année suivante.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J. WAGENER, A. BELLON, M. CHATEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21174. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008074272/242/60.

(080084366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

J F B Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 10, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 62.019.

L'an deux mille huit, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JFB INVESTISSEMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 24 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 158 du 17 mars 1998. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 27 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 578 du 15 juin 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Francis BRETTELLE, dirigeant de société, demeurant à Paris.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Corina FABER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 4 des statuts par l'ajout d'un nouveau premier paragraphe ayant la teneur suivante:

La société a pour objet les prestations administratives, financières et de conseil en gestion financière.

2.- Modification du premier paragraphe de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts par l'ajout d'un nouveau premier paragraphe ayant la teneur suivante:

«La société a pour objet les prestations administratives, financières et de conseil en gestion financière.»

L'article 4 aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet les prestations administratives, financières et de conseil en gestion financière.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit le premier vendredi du mois de juin à seize heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: J.-F. BRETTELLE, C. FABER, S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mai 2008. Relation: LAC/2008/21170. — Reçu douze euros (12 €).

Le Receveur ff. (signé): F. SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008074273/242/63.

(080084378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

FMR European Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 110.490.

— EXTRAIT

Il ressort d'une convention de cession de parts sociales exécutée en date du 20 décembre 2007 entre FMR Properties UK Limited Partnership, ayant son siège social à Oakhil House, 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent TN11 9DZ, Royaume-Uni, enregistrée sous le numéro LP007331 et FMR Rhode Island Inc, ayant son siège social à 82 Devonshire Street, MA 02109 Boston, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée sous le numéro 000536636, que 36.196 parts sociales d'une valeur nominale de € 25.- chacune représentant ensemble 90.5% du capital de la Société, sont détenues depuis cette date par FMR Rhode Island Inc, prénommée.

Depuis cette date, les 40.000 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:
FMR Rhode Island Inc: 36.196 parts sociales
FMR LLC.: 3.804 parts sociales
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juin 2008.
Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center, Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2008073884/4170/26.
Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02540. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Nearco Invest S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.418.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 30 mai 2008

Résolution:

Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008 comme suit:

Conseil de gérance:

- M. Sandro Capuzzo, né le 14.12.1958 à Trieste (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;
- M. Armand De Biase, né le 15.06.1975 à Metz (France), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;
- M. Francesco Moglia, né le 27.05.1968 à Rome (Italie), demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, gérant;

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2008073958/24/26.
Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2008, réf. LSO-CR02452. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

U.I.F.H., Société Anonyme.

Siège social: L-7626 Larochette, 55, Chemin J-A Zinnen.
R.C.S. Luxembourg B 110.602.

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "U.I.F.H. S.A.", établie et ayant son siège social à Larochette, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 7 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 126 du 19 janvier 2006, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, de résidence à Junglinster en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1410 du 10 juillet 2007.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ruslan UMSHVAIF, manager, demeurant à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gilles VOGEL, manager, demeurant professionnellement à L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée " ne varietur " par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-7619 Larochette, 33, rue de Medernach à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen;

2. Modification des articles 5 et 6 des statuts de la Société concernant la possibilité d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique;

3. Confirmation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique;

4. Acceptation de la démission de deux administrateurs de la Société;

5. Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-7619 Larochette, 33, rue de Medernach à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, suite à la possibilité d'un actionnaire unique et d'un administrateur unique et de plus précisément ajouter un nouvel deuxième alinéa à l'article 5 qui aura la teneur suivante:

" **Art. 5. deuxième alinéa.** Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration."

L'ancien deuxième alinéa de l'article 5 devient ainsi le nouvel alinéa 3 et ainsi de suite.

L'Assemblée générale décide également de modifier l'article 6, dernier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. dernier alinéa.** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature."

Troisième résolution

L'Assemblée générale confirme que la Société n'a désormais plus qu'un actionnaire unique à savoir Monsieur Ruslan UMSHVAIF.

Quatrième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de:

- Monsieur Gilles VOGEL, et

- Madame Yevgeniya UMSHVAIF

de leur poste d'administrateur de la Société avec effet immédiat et l'assemblée leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

L'assemblée générale constate alors que Monsieur Ruslan UMSHVAIF est désormais l'administrateur unique de la Société et qu'il finira son mandat qui prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille euros (1.000.- EUR) sont à charge de la Société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée a été close.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Umshvaif, C. Petit, G. Vogel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2008. LAC/2008/22299. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008075297/5770/82.

(080085414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2008.

Accenture International Capital SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.849.

Une omission a eu lieu lors de l'inscription de la Société en date du 17 décembre 2001 sous le numéro 8/014/211/527.

Le gérant commandité de la Société est Accenture International S. à r.l. ayant comme adresse le 46A, avenue J.F. Kennedy à Luxembourg (L-1855) immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 79.873.

Pour extrait conforme et sincère

Accenture International Capital SCA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073959/5499/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2008, réf. LSO-CQ08070. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

**LICO, Société Anonyme,
(anc. Lico S.A. Holding).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.777.

L'an deux mille huit, le neuf juin.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LICO S.A. HOLDING", avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2001, publié au Mémorial C numéro 212 du 7 février 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 83.777.

La séance est ouverte à 14.00 heures, sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHAS, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurore SCHRICKE, employée privée demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Maurice HOUSSA, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT (100) actions d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (EUR 310,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

- 2.- Changement de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.
- 3.- Changement de la dénomination sociale de la société et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
- 4.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Deuxième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société et de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la location d'avions ainsi que la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et de modifier en conséquence l'article 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LICO".

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. Rochas, A. Schricke, M. Houssa, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 JUIN 2008, Relation: EAC/2008/7777. — Reçu douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008074271/272/67.

(080084218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Sales Points Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer.

R.C.S. Luxembourg B 104.261.

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "SALES POINTS CENTER S.A." avec siège social à L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer (matr: 1996 2208 625),

constituée suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf en date du 7 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 426 du 31 août 1996, page 20.410, modifiée suivant acte reçu par le même notaire le 9 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de l'année 1997, page 6117,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 104.261,

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Christian ETIENNE, demeurant à L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer;

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Monique REBIEN, employée privée, demeurant à Ettelbruck, et comme scrutateur Monsieur Guillaume MARTH, employé privé, demeurant à Holler, tous ici présents et ce-acceptant.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

1. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

2. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent (100) actions, représentatives du capital social, sont toutes représentées à la présente assemblée et qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre de jour qui leur a été communiqué au préalable.

3. Que, dès lors, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, conçu comme suit:

- a) Changement de l'article 2 des statuts
- b) Augmentation de capital et changement de l'article 3 des statuts
- c) Démission et nomination d'administrateurs
- d) Pouvoir de signature
- f) Approbation des comptes annuels

Ce fait exposé et reconnu exact par l'assemblée, cette dernière, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- a) L'assemblée générale décide de changer l'article 2 des statuts de sorte à ce qu'il ait dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet l'achat et la vente, le parachèvement et la transformation de produits dans le domaine de la sidérurgie et la consultance technique ainsi que la commercialisation de véhicules (achat, vente location etc).

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer, ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

La société pourra enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.»

- b) Le capital social de la société est augmenté de 30986,69 € à 31.000.- € par le versement en espèces de la somme de 13,31 €, qui se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de changer également la division du capital et par conséquent de changer l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-) divisé en dix mille (10.000,-) parts sociales ayant chacune une valeur de trois euros et 10 cents (3,10 €).

- c) A l'unanimité l'assemblée générale décide d'ajouter à l'article 6 des statuts la phrase suivante:

«La société se trouve engagée en toutes circonstances, par la seule signature de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un administrateur»

- d) A l'unanimité le conseil d'administration composé de Messieurs Yves UERLINGS, Manuel GUTIERREZ-RUIZ et Fabrice BRIAN est révoqué avec effet immédiat.

Sont nommés administrateurs en leur remplacement:

1) Monsieur Christian ETIENNE, né le 28.11. 1942 à Tilff en Belgique, demeurant à L-9094 Ettelbruck, 4, rue Tschiderer;

2) Monsieur Christophe ETIENNE, né le 11.11.1971 à Roccourt en Belgique demeurant à B-1350 Orp-le-Grand, 56, rue de Fontigny;

- 3) Monsieur Léon GRAULICH, né le 17.08.1957 à Stavelot en Belgique, demeurant à B-4845 Jalhay, Cockalfagne, 42;

Le conseil d'administration nomme Monsieur Christian ETIENNE administrateur-délégué de la société.

e) L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels des années 2004, 2005, 2006 et 2007; compte tenu des résultats et conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés, l'assemblée décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les opérations de celle-ci.

f) Les actions sont réparties comme suit:

Monsieur Christian ETIENNE	10.000 actions
Total	10.000 actions

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 14.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef des présentes à environ cinq cents euros (500,- €).

Les frais des présentes sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ETIENNE, M. REBIEN, G. MARTH, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2008. DIE/2008/4619. — Reçu douze euros. EUR 12,-, 0,5% < droit fixe.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 30 mai 2008.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2008074276/4917/88.

(080084345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Topsolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9158 Heiderscheid, 2, Am Clemensbongert.

R.C.S. Luxembourg B 103.244.

L'an deux mille huit, le quatre juin.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Topsolar S.A.», ayant son siège social à L-8838 Wahl, 5, rue Kinnekshaff, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.244,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch, en date du 11 janvier 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 188 du 26 avril 1995,

modifiée en société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, en date du 9 juillet 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1421 du 1^{er} octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à 14.10 heures sous la présidence de Monsieur Marco Grosbusch, ingénieur industriel, demeurant à L-9182 Scheidel, 8, rue du Village.

Qui désigne comme secrétaire Madame Babsi Sinnes, employée privée, demeurant professionnellement à L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond Reiners, ingénieur technicien, demeurant à L-8838 Wahl, 5, Kinnekshaff.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de la société de L-8838 Wahl, 5, rue Kinnekshaff à L-9158 Heiderscheid, 2, Am Clemensbongert, et modification afférente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Heiderscheid.»

2.- Renouvellement des mandats des administrateurs.

3.- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de L-8838 Wahl, 5, rue Kinnekshaff à L-9158 Heiderscheid, 2, Am Clemensbongert, et de modifier en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Heiderscheid.»

Deuxième résolution

L'assemblée renouvelle, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013, les mandats des administrateurs:

- Monsieur Raymond Reiners, ingénieur technicien, demeurant à L-8838 Wahl, 5, Kinnekshaff, né à Ettelbruck, le 7 août 1963.

- Monsieur Marco Grosbusch, ingénieur industriel, demeurant à L-9182 Scheidel, 8, rue du Village, né à Diekirch, le 19 juillet 1961.

- Madame Marianne Wecker, épouse Raymond Reiners, demeurant à L-8838 Wahl, 5, Kinnekshaff, née à Luxembourg, le 30 mai 1952.

- Madame Christiane Reiffers, épouse Marco Grosbusch, demeurant à L-9182 Scheidel, 8, rue du Village, née à Ettelbruck, le 30 septembre 1956.

Troisième résolution

L'assemblée renouvelle, pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013, le mandat du commissaire aux comptes: Monsieur Dif Differding, comptable, demeurant à L-9908 Troisvierges, 22, rue Josef Conrad, né à Clervaux, le 3 janvier 1954.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 890,- €.

Fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Grosbusch, Reiners, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C, 6 juin 2008. Relation: LAC/2008/23047. - Reçu: douze euros (€ 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 2008.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2008074279/241/74.

(080084354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Wininvest Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 68.890.

L'an deux mille huit, le six juin.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «WININVEST HOLDINGS S.A.», ayant son siège social L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.890,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 399 du 2 juin 1999,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 23 septembre 2003, publié audit Mémorial C, numéro 1114 du 25 octobre 2003,

L'assemblée est ouverte à 12.20 heures sous la présidence de Monsieur Giovanni Rosaia, administrateur de société, demeurant à I-28065 Cerano (Italie), 12E, Via Cantelli.

Qui désigne comme secrétaire Madame Karine Bosco épouse Gasparro, employée privée, demeurant à L-5751 Frisange, 40B, rue Robert Schuman,

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Dupont épouse Dogat, comptable, demeurant à F-57970 Budling (France), 3, chemin de la Pomperie

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Renonciation au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929, et adoption de statuts conformes à ceux d'une société anonyme pleinement imposable.

2.- Modification de l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «WININVEST HOLDINGS S.A.»

3.- Modification de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apports, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

4.- Suppression de l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts.

5.- Suppression de l'article 19 des statuts.

6.- Modification de l'alinéa unique de la «Disposition générale» par suppression des mots in fine «ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding».

II: Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de renoncer au statut fiscal de société holding au sens de la loi du 31 juillet 1929 et en conséquence de rendre les statuts conformes à ceux d'une société anonyme pleinement imposable savoir:

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «WININVEST HOLDINGS S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment

acquérir par voie d'apports, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension et le développement.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'alinéa 2 de l'article 9 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement l'article 19 des statuts.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'alinéa unique de la «Disposition générale» par suppression des mots in fine «ainsi qu'à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 13.00 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.120.-EUR.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rosaia, Bosco, Dupont, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., 6 juin 2008. Relation: LAC/2008/23051. - Reçu: douze euros (€ 12.-).

Le Receveur ff. (signé): Frank Schneider.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 juin 2008.

MARTINE DECKER.

Référence de publication: 2008074264/241/96.

(080084500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

Libra Financière pour l'Edition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 133.406.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est tenue le 13 mai 2008 à 11.30 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Jean QUINTUS, Joseph WINANDY et COSAFIN S.A.

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes V.O. Consulting Lux S.A..

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008073932/1172/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2008, réf. LSO-CR01639. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Tarp International Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 15.602.

L'an deux mille huit, le six juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A." ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 novembre 1977, publié au Mémorial C numéro 23 du 8 février 1978, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15.602.

Les statuts ont été modifiés pour une première fois aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 juin 1986, publié au Mémorial C de 1986 à la page 14320.

Les statuts ont été modifiés pour une deuxième fois aux termes d'un acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 23 octobre 2001, publié au Mémorial C numéro 396 du 12 mars 2002.

Le capital social de la société a été converti de francs luxembourgeois en euros suivant extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg en date du 14 décembre 2001, publié au Mémorial C numéro 525 du 4 avril 2002.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Monique MALLER, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, demeurant à professionnellement à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Madame la présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- Confirmation et ratification de la prorogation de la Société, avec effet rétroactif au 22 novembre 2007, pour une durée indéterminée.

- Augmentation de capital de € 3.948.000.- pour le porter de € 52.000.- à € 4.000.000.- sans création ni émission d'actions nouvelles et libération intégrale par incorporation de € 3.948.000.- se trouvant dans le compte "résultat reporté".

- Suppression de la valeur nominale des actions.

- Abandon du régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et transformation subséquente en société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

- Changement de l'objet social de la société.

- Refonte complète des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et ratifier la prorogation de la Société, avec effet rétroactif au 22 novembre 2007, pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de son montant actuel de CINQUANTE-DEUX MILLE EUROS (EUR 52.000.-) à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000.-), par incorporation au capital d'un montant de TROIS MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-HUIT MILLE EUROS (3.948.000.- EUR) à prélever sur le compte "résultat reporté", sans création ni émission d'actions nouvelles.

L'existence du compte "résultat reporté" a été apportée au notaire instrumentant, qui le constate expressément, sur le vu d'un bilan établi au 31 décembre 2007,

dont un exemplaire après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, demeurera annexé aux présentes pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, de transformer ladite société en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et de changer en conséquence l'objet social de la société.

Cinquième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société qui auront la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "TARP INTERNATIONAL HOLDING S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE MILLIONS D'EUROS (EUR 4.000.000.-), représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le huit novembre de chaque année à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes sont estimés approximativement à € 3.100.-.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Maller, J. Schmit, I. Schaefer, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 9 juin 2008. Relation: EAC/2008/7695. — Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008074187/272/156.

(080083521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Europa D8 Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.320.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 mai 2008

En date du 26 mai 2008, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de NORTH SOUTH PROPERTIES S.à R.L. de son mandat de gérant de la Société avec effet au 26 mai 2008;

- de nommer Monsieur Michel RAFFOUL, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant comme adresse professionnelle: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 26 mai 2008 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis cette date, le Conseil de gérance de la Société se compose de:

- Monsieur Michel RAFFOUL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2008.

EUROPA D8 PARK S.À R.L.

Signature

Référence de publication: 2008073799/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2008, réf. LSO-CR02939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.

Naja Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.122.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirty of May.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur -Alzette.

THERE APPEARED:

NAJA Investment LTD (BVI) a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at McNamara Corporate Services, 2nd Floor, 116 Main Street, Road Town, Tortola, BVI, here represented by Alan Lewis and Renaud Saleur, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given, respectively, in France on 21st of May 2008 and in Switzerland on 8th of May 2008.

The said proxies, signed by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it is acting, has requested the notary to state as follows the articles of association of a company which it thus wishes to form (the Articles of Association).

Title I. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There exists in respect of the subscriber and between all those who may become holders of shares (the Shareholders), a company in the form of a "société anonyme" qualifying as a "société d'investissement à capital variable" organised as a "fonds d'investissement spécialisé" pursuant to the law of February 13, 2007 relating to specialized investment funds (the 2007 Law) under the name of NAJA FUND SICAV-SIF (hereafter the Fund).

Art. 2. Duration. The Fund is established for an unlimited duration. The Fund may not be dissolved until the end of the term of its last Compartment.

Art. 3. Object.

3.1 The purpose of the Fund is to invest the funds available to it in any kind of assets eligible under the 2007 Law with the aim of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

3.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted under the 2007 Law.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg City, in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors of the Fund (hereafter also the Board).

4.2 In the event that the Board determines that extraordinary political, military, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Fund at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Fund.

Title II. Share capital - Shares - Net asset value**Art. 5. Share Capital.**

5.1 The share capital of the Fund shall be represented by fully paid up shares (the Shares) of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Fund as defined in Article 12 hereof. The initial capital of the Fund is thirty-one thousand euro (EUR 31,000) divided into three hundred (310) shares of no par value, entirely subscribed and fully paid-up.

5.2 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred fifty thousand euro (EUR 1,250,000). The Fund shall be required to establish this level of minimum capital within twelve months after the date on which the Fund has been registered as an undertaking for collective investment on the official list of specialised investment funds subject to the supervision of the Commission de Surveillance du Secteur Financier in accordance with the 2007 Law.

5.3 The Board is authorized without any limitation to issue additional fully paid up Shares at any time in accordance with Article 8 hereof at an offer price to be determined by the Board, without having to reserve to the existing Shareholder(s) a preferential right to subscription of the Shares to be issued.

Art. 6. Classes of Shares - Compartments.

6.1 The Board may, at any time, issue different classes of Shares (each a Class or Classes as appropriate), which carry different obligations inter alia with regard to the income and profit entitlements (distribution or capitalisation shares), redemption features, and/or fee and cost features or of the relevant investor. Those Shares shall be issued, in accordance with Article 8 hereof, on terms and conditions as shall be decided by the Board.

6.2 The Board may, at any time, establish different pools of assets, each constituting a separate compartment (each a Compartment), within the meaning of Article 71 of the 2007 Law (which may as the Board may determine, be denominated in different currencies) as further set out in the issuing document of the Fund, as amended and updated from time to time (the Private Placement Memorandum). Each such pool of assets shall be invested pursuant to Article 3 hereof for the exclusive benefit of the Shareholders of the relevant Compartment. Each Compartment may have different specific features (including, but not limited to, specific fee structures, permitted investments, investment restrictions and distribution policies) as the Board shall from time to time determine in respect of each Compartment. The terms and conditions shall each time be set forth in the Compartment Specifications (as defined below).

6.3 The Fund is one single legal entity. However, by way of derogation to Article 2093 of the Luxembourg Civil Code, the assets of one given Compartment are only available for the satisfaction of the debts, obligations and liabilities, which are attributable to such Compartment. Amongst the Shareholders, each Compartment is treated as a separate entity.

6.4 For the purpose of determining the Share capital of the Fund, the net assets attributable to each Compartment shall, if not denominated in euro, be converted into euro and the capital shall be the aggregate of the net assets of all the Compartments.

6.5 The Fund shall prepare consolidated accounts in euro.

Art. 7. Form of Shares.

7.1 The Fund shall Issue Shares In registered form only.

7.2 All issued registered Shares of the Fund shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number of registered Shares held by him and the amount paid up on each fractional share.

7.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of Shareholders evidences his right of ownership on such registered Shares. The Fund will not issue certificates for such inscription, but each Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

7.4 Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act on their behalf. Subject to the provisions of Articles 7 and 11 hereof, any transfer of registered Shares shall be entered into the register of Shareholders; such inscription shall be signed by any director or any officer of the Fund or by any other person duly authorized thereto by the Board.

7.5 Shareholders shall provide the Fund with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders.

7.6 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Fund at its registered office, or at such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.7 The Fund recognizes only one owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) must appoint a sole attorney to represent such shareholding in dealings with the Fund. The failure to appoint such attorney shall result in a suspension of all rights attached to such Shares(s). Moreover, in the case of joint Shareholders, the Fund reserves the right to pay any redemption proceeds, distributions or other payments to the first registered holder only, whom the Fund may consider to be the representative of all joint holders, or to all joint Shareholders together, at its absolute discretion.

7.8 The Fund may decide to issue fractional Shares for up to five decimals. Such fractional Shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

7.9 Payments of dividends, if any, will be made to Shareholders by bank transfer or by cheque sent to their addresses as indicated in the register of Shareholders.

Art. 8. Issue of Shares.

8.1 The Board is authorized, without limitation, to issue at any time Shares of no par value fully paid up, in any Class and in any Compartment, without having to reserve to the existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

8.2 The Board may impose conditions on the issue of Shares (including without limitation the execution of such subscription documents and the provision of such information as the Board may determine to be appropriate) and may fix a minimum subscription level. The Board may also, in respect of a particular Compartment, levy a subscription charge and has the right to waive partly or entirely this subscription charge. Any conditions to which the issue of Shares may be submitted shall be detailed in the Compartment specific supplement to the Private Placement Memorandum (the Compartment Specifications).

8.3 Unless otherwise determined by the Board in the Compartment Specifications, the issue price of Shares to be issued is based on the applicable net asset value per Share of the relevant Class in the relevant Compartment, as determined in compliance with Article 12 hereof plus any additional premium or fees as determined by the Board and as further disclosed in the Private Placement Memorandum. By exception to the foregoing, Shares of each Class issued on the first closing date of the relevant Compartment may be offered at a fixed initial subscription price as set forth in the Compartment Specifications.

8.4 Shares shall be issued to well-informed investors only upon acceptance of the subscription and payment of the issue price. The issue price must be received before the issue of Shares. The payment will be made under the conditions and within the time limits as determined by the Board.

8.5 The Fund may agree to Issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, In particular the obligation to deliver a valuation report from an auditor of the Fund, which qualifies as a "réviseur d'entreprises agréé" (as defined in Article 23 herein below)

8.6 The Board may delegate to any duly authorized director, manager, officer or to any other duly authorized agent the power to accept subscriptions, to receive payment of the price of any Shares to be issued and to deliver them.

Art. 9. Conversion of Shares. Conversion of Shares from one Class in a Compartment Into Shares of another Class of the same Compartment or of another Compartment is currently not permitted.

Art. 10. Redemption of Shares. Unless otherwise determined in respect of a Compartment, Shares may be redeemed at the request of Shareholders under the terms and procedures as set forth in the Compartment Specifications. The Board may request the redemption of all or part of the Shares under the terms and procedures as set forth in the Private Placement Memorandum as well as any Compartment Specifications.

Art. 11. Restrictions on Ownership of Shares - Defaulting Shareholders.

11.1 The Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any person, firm or corporate body, namely any person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any person which is not qualified to hold such Shares (a Prohibited Person) by virtue of such law or requirement or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or if the holding of Shares by such person results in a breach of law or regulations whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

11.2 "Prohibited Person" also includes any person which does not qualify as a well-informed investor within the meaning of the 2007 Law.

11.3 Any proposed transfer of Shares in the Fund must first be notified to the Board, which shall have discretionary rights to refuse to approve and register a proposed transfer to a Prohibited Person.

11.4 If a Shareholder fails to pay any part of its subscription when due and payable, it shall be in default and potentially suffer the consequences as provided for in the relevant Compartment Specifications. In any event, such Shareholder shall for as long as it fails to remedy such default, cease to have any voice and voting rights in any general meeting of Shareholders (and, if applicable, its appointees in any committee cease to have any voice and voting rights in the relevant committee), and all acts, consents and decisions with respect to the Fund shall be made by the other Shareholders and/or, as the case may be, the Board, without requiring the participation of such Shareholder.

Art. 12. Calculation of the Net Asset Value.

12.1 The net asset value per Share of each Class within the relevant Compartment results from dividing the total net assets of the Fund attributable to each Class of Shares within such Compartment, being the value of the portion of assets less the portion of liabilities attributable to such Class, on such valuation day, by the number of Shares in the relevant Class within the Compartment then outstanding. The net assets of each Compartment are equal to the difference between the asset value of the Compartment and its liabilities. The net asset value per Share is calculated in the base currency of the relevant Compartment and/or Share Class and may be expressed in such other currencies as the Board may decide.

12.2 The total net assets of the Fund are expressed in euros and correspond to the sum of the net assets of all Compartments of the Fund.

12.3 The assets of the Fund shall include:

- all cash on hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;
- all bills and notes payable on demand and any account due (including the proceeds of securities sold but not delivered);
- all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;
- all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;
- all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;
- the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;
- the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and
- all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

12.4 The value of such assets shall be determined at fair value with due regard to the following principles:

(i) investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the net asset value of the relevant Compartment. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the Board on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the Board;

(ii) the value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof;

(iii) securities listed and traded primarily on one or more recognized securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

(iv) unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognized quotation services or broker-dealers;

(v) all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the Fund either at their cost basis to the Compartment or in good faith using methods it considers appropriate.

12.5 Assets expressed in a currency other than the reference currency of the Compartment concerned shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant valuation day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

12.6 The Board has adopted a policy of valuing its investments at fair value.

12.7 The Board, in its discretion and in good faith, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Fund.

12.8 All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

12.9 If since the time of determination of the net asset value there has been a material change in the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Fund are dealt in or quoted, the Fund may, in order to safeguard the interests of the Shareholders and the Fund, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

12.10 In the absence of bad faith, negligence or manifest error, every decision in calculating the net asset value taken by the Board or by the corporate agent which the Board appoints for the purpose of calculating the net asset value, shall be final and binding on the Fund and present, past or future Shareholders.

12.11 The liabilities of the Fund shall include:

- all loans, bills and accounts payable;
- all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);
- all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);
- all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;
- an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the calculation day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund;
- all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of such liabilities the Board shall, with due regard to the expenses borne by the management company appointed by the Board, if any, out of its management fee, take into account all expenses payable by the Fund which shall include formation expenses, fees, expenses, disbursements and out-of-pocket expenses payable to its accountants, custodian and its correspondents, management company as well as any other agent employed by the Fund, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings and investment committee meetings, fees and expenses for legal and auditing services, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Fund with any governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, licensing fees for the use of the various indexes, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, translating, printing, advertising and distributing the Private Placement Memorandum, further explanatory sales documents, periodical reports or registration statements, the costs of publishing the net asset value and any Information relating to the estimated value of the Fund, the cost of printing certificates, if any, and the costs of any reports to Shareholders, the cost of convening and holding Shareholders', Board and committee meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, transaction fees, the cost of publishing the issue and redemption prices, interests, bank charges and brokerage, postage, insurance, telephone and telex. The Fund may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

12.12 The assets and liabilities of different Compartments or different Classes shall be allocated as follows:

- the proceeds to be received from the issue of Shares of a Compartment shall be applied in the books of the Fund to the relevant Compartment;
- where an asset is derived from another asset, such derived asset shall be applied in the books of the Fund to the same Compartment as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant Compartment;
- where the Fund incurs a liability which relates to any asset of a particular Compartment or to any action taken in connection with an asset of a particular Compartment, such liability shall be allocated to the relevant Compartment;
- upon the record date for determination of the person entitled to any dividend declared on Shares of any Compartment, the assets of such Compartment shall be reduced by the amount of such dividends; and
- in the case where any asset or liability of the Fund cannot be considered as being attributable to a particular Compartment, such asset or liability shall be allocated to all the Compartments pro rata to the net asset value of the relevant Compartment or in such other manner as determined by the Board acting in good faith.

12.13 For the purposes of the net asset value computation:

- Shares of the Fund to be redeemed under Article 10 hereof shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the Board on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;
- Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the Board on the valuation time, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;
- all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the relevant Compartment is calculated shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time.

Where on any valuation time the Fund has contracted to:

- purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;
- sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;
- provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the Board.

Art. 13. Frequency and Temporary Suspension of the Calculation of the Net Asset Value per Share and of the Issue and Redemption of Shares.

13.1 The net asset value of Shares and the price for the issue and redemption of the Shares of all Compartments shall be calculated from time to time by the Fund or any agent appointed thereto by the Fund, at the frequency as determined in the Private Placement Memorandum with respect to each Compartment but at least once per year on December 31.

13.2 The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other periodicity as provided for in Article 8 and/or elsewhere in these Articles of Association and/or in the Private Placement Memorandum.

13.3 The Fund may suspend the determination of the net asset value per Share and the issue and redemption of Shares of any Compartment:

(a) during any period when any of the principal stock exchanges or other markets on which any substantial portion of the investments of the Fund attributable to such Compartment from time to time is quoted or dealt in is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended, provided that such restriction or suspension affects the valuation on the investments of the Fund attributable to a Compartment quoted thereon; or

(b) during the existence of any state of affairs which constitutes an emergency in the opinion of the Board as a result of which disposals or valuation of assets owned by the Fund attributable to such Compartment would be impracticable; or

(c) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments of such Compartment or the current price or values on any stock exchange or other market in respect of the assets attributable to such Compartment; or

(d) when for any other reason the prices of any investments owned by the Fund attributable to any Compartment cannot promptly or accurately be ascertained; or

(e) during any period when the Board is unable to repatriate funds for the purpose of making payments on the redemption of the Shares of such Compartment or during which any transfer of funds involved in the realisation or acquisition, of investments or payments due on redemption of shares cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange.

No Shares shall be issued or redeemed during such a suspension. Where possible all reasonable steps will be taken to bring any period of suspension to an end as soon as possible.

Title III. Administration and supervision

Art. 14. Directors.

14.1 The Fund shall be managed by a Board composed of not less than three members who need not be Shareholders of the Fund. They shall be elected for a renewable term not exceeding six years.

14.2 The directors shall be elected by the Shareholders at a general meeting of Shareholders; the latter shall further determine the number of directors, their remuneration and the term of their office.

14.3 Any director may be removed ad nutum and be replaced at any time by resolution approved by a simple majority vote of the Shareholders present or represented at a general meeting of Shareholders.

14.4 In the event of a vacancy in the office of a director the remaining directors may resolve to temporarily fill such vacancy. The Shareholders shall take a final decision regarding such vacancy at their next general meeting of Shareholders.

Art. 15. Board Meetings.

15.1 The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

15.2 The chairman shall preside at all meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings.

15.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least twenty-four hours prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any

other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Art. 16. Board Resolutions.

16.1 The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Fund by their individual signatures, except if specifically authorized thereto by a resolution of the Board.

16.2 The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the directors is present or represented. Resolutions are taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting.

16.3 Any director may act at any meeting by appointing in writing or by telegram, telex, or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy.

16.4 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

16.5 Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Such approval shall be confirmed in writing and all documents shall form the record that proves that such decision has been taken.

16.6 Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two directors.

Art. 17. Powers of the Board.

17.1 The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Fund's purpose, in compliance with the investment policies and restrictions as determined in Article 20 hereof.

17.2 All powers not expressly reserved by Luxembourg law or by the present Articles of Association to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

Art. 18. Corporate Signature.

18.1 Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the signature of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 19. Delegation of Powers.

19.1 The Board of the Fund may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Fund or any Compartment (including the right to act as an authorized signatory for the Fund or any Compartment) to one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if so authorised by the Board, sub-delegate their powers. The Board may further appoint a management company subject to chapter 13 or 14 of the law of 20th December 2002, relating to undertakings for collective investment, as amended (the 2002 Law) to provide the Fund with the services referred to under articles 77 (2) or 91 (1) of the 2002 Law. The appointment of any of the Fund's service providers, including a management company, if any, will be decided by a majority of the Directors present or represented.

19.2 The Board may appoint any officers, including a general manager or management company and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund or any Compartment. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board. The Board may furthermore appoint other agents, who need not be members of the Board and who will have the powers determined by the Board.

19.3 The Board may create from time to time one or several committees composed of Board members and/or external persons and to which it may delegate powers and roles as appropriate.

Art. 20. Investment Policies and Restrictions.

20.1 The Board, based upon the principle of risk diversification, has the power to determine the investment policies and strategies of each Compartment of the Fund and the course of conduct of the management and business affairs of the Fund, within the restrictions as shall be set forth by the Board in compliance with applicable laws and regulations.

20.2 The Fund may employ for each Compartment techniques and instruments relating to transferable securities, currencies or any other financial assets or instruments in the context of its investment policy or for the purpose of hedging or efficient portfolio management.

Art. 21. Conflict of Interests.

21.1 In the event that any director or officer of the Fund may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the Board such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of Shareholders.

21.2 The term «conflict of interests», as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, the investment manager, the investment advisor, the custodian, the administrative agent, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the Board on its discretion.

21.3 The preceding paragraph shall not apply where the decision of the Board or of the single director relates to current operation entered into under normal conditions.

Art. 22. Indemnification of Directors.

22.1 The Fund shall indemnify any director or officer out of the assets of each Compartment against any liabilities, actions proceedings, claims, costs, demands and expenses incurred or threatened by reason of it or him having been a director or officer, provided that such person has acted pursuant to the receipt of proper instructions, where applicable, and within the terms and conditions of any contractual agreement in full force and in effect between the indemnified person and the Fund.

22.2 The Board may decide that expenses effectively incurred by any director or officer or committee member in accordance with this article may be advanced to the indemnified director or officer, provided that this director or officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

22.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any director or officer may be entitled.

Art. 23. Auditor.

23.1 The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by an auditor («réviseur d'entreprises agréé») appointed by the Board and remunerated by the Fund.

23.2 The auditor shall fulfil the duties prescribed by the 2007 Law.

Title IV. General meetings

Art. 24. Powers.

24.1 The general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Fund.

24.2 Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund.

Art. 25. Annual General Meetings of Shareholders.

25.1 The annual general meeting shall be held at the registered office of the Fund or at such other place as specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of April of each year at 4.00 p.m. (Luxembourg time). If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day in Luxembourg.

25.2 The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances beyond the scope of the Fund's or of its Shareholder's control will so require.

Art. 26. Other General Meetings of Shareholders. The Board may convene other general meetings of Shareholders. Shareholders representing one tenth of the share capital may also request the Board to call a general meeting of Shareholders. Such other general meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of the meeting.

Art. 27. Procedure.

27.1 The general meetings of Shareholders shall be convened by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda and sent to the Shareholders by registered letter at least eight calendar days prior to the meeting. If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of the meeting.

27.2 Notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

27.3 The Board may determine all other conditions, which must be fulfilled by the Shareholders in order to attend a general meeting of Shareholders.

27.4 The chairman of the Board shall preside at all general meetings of Shareholders, but, in his absence, the general meeting of Shareholders may appoint a director or any other person as chairman pro tempore, by vote of a majority of Shares present or represented at any such meeting. The chairman of such meeting of Shareholders shall designate a secretary who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the general meeting of Shareholders as will as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the chairman.

Art. 28. Vote.

28.1 The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by Luxembourg law) and business incidental to such matters.

28.2 Each Share in whatever Compartment is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who needs not to be a Shareholder and who may be a director of the Fund.

28.3 Unless otherwise provided by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

28.4 Any resolution of the general meeting of Shareholders affecting the rights of the holders of Shares of any Compartment vis-à-vis the rights of the holders of Shares of any other Compartment(s), shall be subject in respect of each Compartment to the quorums and majority requirements described in article 36 hereof.

Art. 29. General Meetings of Compartment(s).

29.1 The Shareholders of any Compartment may hold, at any time, general meetings of Shareholders to decide on any matter, which relates exclusively to such Compartment.

29.2 The provisions of articles 27, paragraphs 1, 2 and 3 as well as article 28, paragraphs 1 and 2 shall apply to such Compartment specific general meetings of Shareholders. Unless otherwise provided for by Luxembourg law or herein, resolutions of the general meeting of Shareholders of a Compartment are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 30. Term, Liquidation and Merger of Compartments.

30.1 The Compartments may be created for any undetermined period or for a fixed period as provided for in the Private Placement Memorandum. In case a Compartment is created for a fixed period, it will terminate automatically on its maturity date provided for in the Private Placement Memorandum.

30.2 The Board of the Fund may decide to liquidate one Compartment if the net assets of such Compartment have decreased to, or have not reached, an amount determined by the Board to be the minimum level for such Compartment to be operated in an economically efficient manner or if a change in circumstances relating to the Compartment concerned would justify such liquidation. Any Shareholders will be notified by the Fund of any decision to liquidate the relevant Compartment prior to the effective date of the liquidation and the notice will indicate the reasons for, and the procedures of, the liquidation operations.

30.3 Unless the Board otherwise decides in the interest of, or to keep equal treatment between, the Shareholders, the Shareholders of the Compartment concerned may be allowed or, as applicable, continue to request the redemption of their Shares. Assets, which could not be distributed to their beneficiaries upon the close of the liquidation of the Compartment concerned, will be deposited with the custodian for a period of six months after the end of the liquidation. After such time, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of their beneficiaries.

30.4 The Board may decide to terminate one Compartment and contribute its assets and liabilities into another Compartment or into another collective investment scheme or an assimilated entity. The Board may resolve to amalgamate two or more Compartments. The Board may also resolve to amalgamate two or more Share Classes. Affected Shareholders will be notified any such decision and the relevant information in relation to the new Compartment or Class. Notice will be provided at least one month before the date on which the amalgamation becomes effective in order to enable Shareholders to request that their Shares be redeemed before the amalgamation is completed.

Art. 31. Consolidation/Splitting. The Board may consolidate or split the Shares of a Compartment.

Title V. Accounting year - Distributions

Art. 32. Accounting Year.

32.1 The accounting year of the Fund shall commence each year on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of the same year.

32.2 The first accounting year of the Fund will commence on the date of incorporation of the Fund and terminate on the 31 December 2008.

Art. 33. Distributions.

33.1 Distributions shall be paid in accordance with any order of payments set forth in the Private Placement Memorandum and more in particular as set forth in respect of each Compartment in the Compartment Specifications. The general meeting of Shareholders in respect of each Compartment, within the limits provided for by Luxembourg law, shall determine how the profits, if any, of the Fund shall be treated, and from time to time may declare dividends, provided, however, that the capital of the Fund does not fall below the prescribed minimum Share capital.

33.2 The Board may in its discretion decide to pay interim dividends at any point in time unless otherwise provided for in the Private Placement Memorandum and, more in particular, as set forth in the Compartment Specifications.

33.3 Distributions shall be paid in euro or in the base currency of a Compartment or Share Class and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

33.4 No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

33.5 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the Board has waived or extended such period in respect of all Shares, and

shall otherwise revert after expiry of the period to the relevant Compartment of the Fund. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorize such action on behalf of the Fund to perfect such reversion.

33.6 Dividends may only be declared and paid in accordance with the provisions of this article with respect to distribution Shares and no dividends will be declared and paid with respect to capitalization Shares.

Art. 34. Custodian.

34.1 The Fund shall enter into a custodian agreement with a banking institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector (herein referred to as the Custodian).

34.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the 2007 Law.

34.3 If the Custodian wishes to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor Custodian within two months of such retirement. The Board may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed in to act in its place.

Art. 35. Dissolution.

35.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements referred to in article 36 hereof.

35.2 Whenever the share capital falls below the two thirds of the minimum capital indicated in article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the general meeting of Shareholders by the Board. The general meeting of Shareholders, for which no quorum shall be required, shall decide by a simple majority of the votes of the Shares present and represented at the meeting.

35.3 The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the general meeting of Shareholders whenever the share capital falls below one fourth of the minimum Share capital set by article 5 hereof; In such an event, the general meeting of Shareholders shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of the Shareholders holding one fourth of the Shares represented at the meeting.

35.4 The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from the discovery that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

35.5 In the event of a dissolution of the Fund, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. The operations of liquidation will be carried out pursuant to law.

35.6 The net proceeds of liquidation corresponding to each Compartment shall be distributed by the liquidators to the holders of Shares of each Compartment in proportion to their holding in the respective Compartment(s).

35.7 Any liquidation proceeds that cannot be distributed to their beneficiaries upon the implementation of the liquidation will be deposited with the Custodian for a period of six months thereafter; after such period, the assets will be deposited with the "Caisse de Consignation" on behalf of the persons entitled thereto.

Art. 36. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a general meeting of Shareholders subject to the quorum requirements provided for by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the 1915 Law).

Art. 37. Statement. Words importing a masculine gender also include the feminine gender and words importing persons or Shareholders also include corporations, partnerships, associations and any other organized group of persons whether incorporated or not.

Art. 38. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the 1915 Law and the 2007 Law (the Laws) as such Laws have been or may be amended from time to time.

Transitory dispositions

1. The first accounting year begins on the date of incorporation of the Fund and will end on December 31, 2008.
2. The first annual general meeting of Shareholders will be held in 2009.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed for 310 Shares as follows:

	Shares
1) NAJA Investment LTD (BVI), prenamed	310
Total:	310

The Shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000) is from now on at the free disposal of the Fund, evidence of which was given to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Fund as a result of its formation are estimated at approximately 6.200.- euros.

Resolutions of the sole shareholder

The above-named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately resolved as follows:

First resolution

The following persons are appointed as directors for a period ending at the annual general meeting to be held in 2014:

- Mr Alan LEWIS, founder and currently advisor of Sourcecap International, born in Santa Monica on 23rd January 1958 with professional address in UK-EC4A3LX London, United Kingdom, 6, St Andrew Street.
- Mr Renaud SALEUR, manager at Jabre Capital Partners, born in Lyon (France) on 28th September 1958 with professional address in CH-1204 Geneva, Switzerland, 1, rue des Moulins.
- Mr Michel REYBIER, businessman, born in Lyon (France) on 7th August 1945 with professional address in CH-1204 Geneva, Switzerland, 6, Cours de Rive.

Second resolution

The registered office of the Fund is set at 20, rue de la Poste (Carré Bonn), L-2346 Luxembourg.

Third resolution

The following is elected as Auditor: Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

This deed having been read to the proxy holders of the appearing party, the said appearing parties signed together with Us, the notary, this original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille huit, le trente mai.

Par-devant Nous, Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

NAJA Investment LTD (BVI), une société constituée conformément au droit des îles Vierges britanniques, dont le siège social est situé à McNamara Corporate Services, 2nd Floor, 116 Main Street, Road Town, Tortola, BVI, dûment représentée par Alan Lewis et Renaud Saleur, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée respectivement, en France, le 21 mai 2008 et en Suisse, le 8 mai 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, dûment représentée, a demandé au notaire d'arrêter comme suit les statuts (les Statuts) d'une société qu'elle souhaite créer.

Titre 1^{er} . Dénomination - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er} . Dénomination. Il existe entre le souscripteur et tous ceux qui pourraient devenir propriétaires d'actions (les Actionnaires), une société sous la forme d'une société anonyme en tant que société d'investissement à capital variable organisée comme un fonds d'investissement spécialisé conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la Loi de 2007) sous la dénomination de NAJA FUND SICAV-SIF (ci après le Fonds).

Art. 2. Durée. Le Fonds est constitué pour une durée illimitée. Le Fonds ne pourra être liquidé avant la clôture de son dernier Compartiment.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet exclusif du Fonds est d'investir les fonds dont il dispose en tous les avoirs autorisés par la Loi de 2007 avec l'objectif de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses avoirs.

3.2 Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes les opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi de 2007.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales ou autres bureaux pourront être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil d'administration de le Fonds (ci-après le Conseil d'Administration).

4.2 Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du Fonds à son siège social ou la communication entre ce siège avec des personnes à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré

provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds, lequel, nonobstant ce transfert provisoire, restera un Fonds luxembourgeois.

Titre II. Capital social - Actions - Valeur de l'actif net

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital du Fonds sera représenté par des actions entièrement libérées (les Actions) sans valeur nominale et sera à tout moment égal à la valeur totale des actifs nets du Fonds tels que définis à l'article 12 des présents Statuts. Le capital initial est de trente et un mille euros (EUR 31.000) divisé en trois cent dix (310) actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.

5.2 Le montant minimum du capital du Fonds sera de un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000). Le Fonds devra atteindre ce minimum dans un délai de douze mois à partir de la date à laquelle le Fonds a été enregistré en tant qu'organisme de placement collectif sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés, soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, en conformité avec la Loi de 2007.

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitations, de nouvelles Actions entièrement libérées conformément à l'article 8 des présents Statuts et dont le prix de cession sera fixé par le Conseil d'Administration lui-même, sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Art. 6. Classe d'actions - Compartiments.

6.1 Le Conseil d'Administration peut, à tout moment, émettre des classes d'Actions différentes (chacune une Classe ou des Classes, selon le cas) portant des obligations différentes entre autre en ce qui concerne le droit aux revenus et profits (actions de distribution ou de capitalisation), caractéristiques de rachat et/ou de frais et coûts, ou en fonction de l'investisseur concerné. Ces Actions seront émises, aux clauses et conditions telles que décidées par le Conseil d'Administration en accord avec l'article 8 des présentes.

6.2 Le Conseil d'Administration pourra, à tout moment, établir différentes masses d'avoirs, chacune constituant un compartiment séparé (chacun un Compartiment), conformément à l'article 71 de la Loi de 2007 (qui pourront, au choix du Conseil d'Administration, être exprimées en différentes devises) comme décrit dans le document d'émission du Fonds, tel que modifié et actualisé au fil du temps (le Mémoire de Placement Privé). Chaque masse d'avoirs sera investie, conformément à l'article 3 des présents Statuts, au bénéfice exclusif des Actionnaires du Compartiment concerné. Chaque Compartiment pourra avoir des caractéristiques différentes (y compris, mais pas limité à, des structures de frais spécifiques, investissements permis, restrictions d'investissement et politiques de distributions) tels que déterminées au fil du temps par le Conseil d'Administration pour chaque Compartiment. Les clauses et conditions devront à chaque fois être incluses dans les Spécifications (tel que défini ci-dessous).

6.3 Le Fonds constitue une entité juridique unique. Cependant, par dérogation à l'article 2093 du Code Civil luxembourgeois, les avoirs d'un Compartiment déterminé couvriront uniquement les dettes, obligations et engagements attribuables à ce Compartiment. En ce qui concerne les relations entre Actionnaires, chaque Compartiment est traitée comme une entité séparée.

6.4 Afin de déterminer le capital du Fonds, les avoirs nets correspondant à chaque Compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en Euro, convertis en Euro et le capital sera égal au total de tous les avoirs nets de tous les Compartiments.

6.5 Le Fonds établira les comptes consolidés en Euro.

Art. 7. Forme des Actions.

7.1 Le Fonds pourra émettre uniquement des Actions nominatives.

7.2 Toutes les Actions nominatives émises par le Fonds seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds, et ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence où son domicile élu, tel qu'il aura été communiqué au Fonds, le nombre d'Actions nominatives qu'il détient et le montant libéré sur chacune des Actions.

7.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des Actionnaires établit son droit de propriété sur ces Actions nominatives. Le Fonds n'émet pas de certificats pour cette inscription au registre, mais chaque Actionnaire recevra une confirmation écrite de son actionnariat.

7.4 Tout transfert d'Action nominative s'effectuera par une déclaration écrite de transfert à porter au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détenant les pouvoirs nécessaires pour agir en leur nom respectif. Sous réserve de l'application des articles 7 et 11 des présents Statuts, tout transfert d'Actions sera inscrit au registre des Actionnaires; pareille inscription devant être signée par l'un quelconque des administrateurs ou fondé de pouvoir du Fonds ou par toute autre personnes qui aura été dûment autorisée à cet effet par le Conseil d'Administration.

7.5 Les Actionnaires fourniront au Fonds une adresse à laquelle toutes les informations et communications peuvent être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des Actionnaires.

7.6 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, mention peut en être faite au registre des Actionnaires, et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social du Fonds, ou à toute autre adresse inscrite par le Fonds au

fil du temps, jusqu'à ce que qu'une autre adresse soit fournie au Fonds par cet Actionnaire. Un Actionnaire peut, à tout moment, changer son adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social du Fonds ou à telle autre adresse fixée de temps en temps par le Fonds.

7.7 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues conjointement ou si la propriété de cette/ces Action(s) est litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette /ces Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter cette/ces Action(s) à l'égard du Fonds. La non désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette/ces Action(s). Qui plus est, en cas d'Actionnaires indivis, le Fonds se réserve le droit discrétionnaire de payer tous produits de rachat, distributions ou autre paiements seulement au premier détenteur enregistré qu'il considère comme le représentant de tous les détenteurs indivis, ou à tous les Actionnaires indivis ensemble.

7.8 Le Fonds peut décider d'émettre des fractions d'Actions jusqu'à cinq décimales. Ces fractions d'Actions ne confèrent pas de droit de vote mais donneront droit à participer au prorata des avoirs nets attribuables à la Classe d'Actions concernée.

7.9 Le paiement des dividendes, s'il y en a, sera fait aux Actionnaires par virement bancaire ou par chèque envoyé à l'adresse indiquée au registre des Actionnaires.

Art. 8. Emission des Actions.

8.1 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation, un nombre illimité d'Actions sans valeur nominale entièrement libérées, de n'importe quel Classe ou Compartiment, sans avoir à réserver aux Actionnaires existant un droit préférentiel de souscription sur les Actions à émettre.

8.2 Le Conseil d'Administration peut imposer des conditions à l'émission des Actions (y compris, sans limitation, l'exécution de tout document de souscription et la fourniture de toutes informations que le Conseil d'Administration estimera pertinentes) et pourra fixer un montant minimum de souscription. Le Conseil d'Administration pourra également, par rapport à un Compartiment spécifique, lever un droit d'entrée et aura le droit de renoncer totalement ou partiellement à ce droit d'entrée. Toutes les conditions auxquelles l'émission d'Actions peut être soumise seront détaillées dans le supplément spécifique relatif au Compartiment du Mémoire de Placement Privé (les Spécifications).

8.3 A moins qu'il en soit déterminé autrement par le Conseil d'Administration dans les Spécifications, le prix d'émission des Actions à émettre est basé sur la valeur nette d'inventaire applicable aux Actions d'une certaine Classe dans un certain Compartiment tel que déterminé en conformité avec l'article 12 des présentes, plus toute prime additionnelle ou frais tels que déterminés par le Conseil d'Administration et tels qu'exposés plus amplement dans le Mémoire de Placement Privé. Par dérogation à ce qui précède, les Actions de chaque Classe, émises à la première date de clôture du Compartiment concerné, peuvent être offertes à un prix de souscription initial fixe, comme décrit dans les Spécifications.

8.4 Les Actions seront émises uniquement sur base de l'acceptation de la souscription et du paiement du prix d'émission. Le prix d'émission doit être reçu avant l'émission des Actions. Le paiement sera exécuté aux conditions et endéans les délais déterminés par le Conseil d'Administration.

8.5 Le Conseil d'Administration pourra accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature d'obligations, en observant les prescriptions édictées par la loi luxembourgeoise et notamment l'obligation de produire un rapport d'évaluation d'un réviseur d'entreprises agréé (tel que défini à l'article 23 ci-après).

8.6 Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, gestionnaire, directeur ou à tout autre mandataire dûment autorisé à cette fin la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir en paiement le prix des Actions à émettre et à les délivrer.

Art. 9. Conversion des Actions. La conversion d'Actions d'une Classe d'un Compartiment en Actions d'une autre Classe du même Compartiment ou d'un autre Compartiment n'est actuellement pas permise.

Art. 10. Rachat des Actions. Sauf disposition contraire déterminée pour un Compartiment donné, les Actions peuvent être rachetées à la demande des

Actionnaires, aux clauses et conditions déterminées dans les Spécifications du Compartiment concerné. Le Conseil d'Administration peut demander le rachat de tout ou partie des Actions émises aux clauses et conditions déterminées dans le Mémoire de Placement Privé et dans les Spécifications du Compartiment concerné.

Art. 11. Restrictions à la propriété des Actions - Actionnaires en défaut.

11.1 Le Fonds pourra restreindre ou empêcher la détention de ses Actions à toute personne, société ou entité juridique, à savoir toute personne violant les dispositions légales ou réglementaires d'un pays ou d'une autorité gouvernementale et à toute personne non autorisée à détenir de telles Actions (une Personne Non Autorisée) en vertu de cette loi ou exigence ou si, de l'avis du Fonds, une telle détention pourrait être préjudiciable au Fonds, ou si la détention d'Actions par telle personne résulte dans une violation de la loi ou de la réglementation, luxembourgeoise ou étrangère, ou si, en conséquence d'une telle violation, le Fonds se verrait soumise à des lois (y compris, sans limitation, des lois fiscales) autres que celle du Grand-Duché de Luxembourg.

11.2 Est également considérée comme Personne Non Autorisée, toute personne qui ne répond pas à la définition d'investisseur averti au sens de la Loi de 2007.

11.3 Tout transfert d'Actions du Fonds devra au préalable être notifié au Conseil d'Administration, qui aura le droit discrétionnaire de refuser d'approuver et d'enregistrer un transfert d'Actions proposé à une Personne Non Autorisée.

11.4 Si un Actionnaire est en défaut de libérer tout ou partie de sa souscription au moment où celle-ci est due et payable, il sera en défaut et subira potentiellement les conséquences prévues dans les Spécifications du Compartiment concerné. En tout état de cause, un tel Actionnaire cessera, tant qu'il demeure en défaut, d'avoir toute voix délibérante et tout droit de vote dans toute assemblée générale d'Actionnaires (et, si applicable, ses représentants à tout comité cesseront d'avoir toute voix délibérante et tout droits de vote dans les comités concernés) et tout acte, accords et décisions en ce qui concerne le Fonds seront faits par les autres Actionnaires et/ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration, sans exiger la participation d'un tel Actionnaire.

Art. 12. Calcul de la valeur nette d'Inventaire.

12.1 La valeur nette d'inventaire par Action de chaque Classe dans un Compartiment donné résultera de la division du total des actifs nets du Fonds correspondant à chaque Classe d'Action dans ce Compartiment donné, constitués par la valeur de la portion des éléments d'actif moins la portion des éléments de passif correspondant à cette Classe, calculée à la date d'évaluation, sur base du nombre d'Actions de ce Compartiment donné alors en circulation. La valeur nette d'inventaire de chaque Compartiment est égale à la différence entre la valeur d'inventaire de ce Compartiment par rapport à ses charges. La valeur nette d'inventaire par Action est calculée dans la devise de base du Compartiment concerné et/ou de la Classe d'Action et peut être exprimée en toute autre devise telle que décidé par le Conseil d'Administration.

12.2 L'actif net total du Fonds est exprimé en Euro et correspond à la somme des actifs nets de chaque Compartiment du Fonds.

12.3 Les avoirs du Fonds comprendront:

- toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris tous les intérêts courus;
 - tous les effets et billets payables sur demande et tous les comptes exigibles (y compris le résultat de la vente de titres vendu mais non encore livrés);
 - toutes les obligations, titres à terme, certificats de dépôt, actions, obligations, droits de souscription, warrants, options et autres valeurs mobilières, instruments financiers et autres avoirs similaires qui sont la propriété du Fonds ou ont été contractés pour le Fonds;
 - tous les intérêts échus ou courus sur les avoirs produisant des intérêts et qui sont la propriété du Fonds, sauf si ces intérêts sont compris ou reflétés dans le prix de ces avoirs;
 - tous les dividendes, en espèces ou en actions, et les distributions reçus par le Fonds en espèces dans la mesure où le Fonds pouvait raisonnablement en avoir connaissance;
 - les dépenses préliminaires du Fonds, y compris les coûts d'émission ou de distribution des actions du Fonds, pour autant que celles-ci n'ont pas été amorties et que le Fonds sera remboursé;
 - la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et toutes les options d'achat ou de vente que le Fonds a conclus;
- et
- tous les autres avoirs, de quelque nature qu'ils soient, y compris les dépenses payées d'avance.

12.4 La valeur de ces avoirs sera déterminée par la valeur juste en respectant les principes suivants:

(i) des investissements sous-jacents dans des organismes de placements collectifs sont évalués à leur dernière valeur nette officielle connue au Luxembourg au moment du calcul de la valeur de l'actif net du Compartiment concerné. Si tel prix n'est pas représentatif de la juste valeur de tel actif, alors le prix sera déterminé par le Conseil d'Administration sur base d'une valeur juste et équitable. Les investissements sujets à des prix déterminés par l'offre et la demande sont évalués à leur prix moyen, à moins que le Conseil d'Administration en décide autrement;

(ii) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en numéraire et des intérêts déclarés ou courus tel qu'Indiqué ci-dessus mais non encore encaissés consistera dans la valeur nominale de ces avoirs à moins qu'ils ne s'avèrent improbable que cette valeur puisse être obtenue. Auquel cas, la valeur de ces avoirs sera déterminée par application d'une remise estimée comme appropriée;

(iii) la valeur des avoirs cotés ou négociés sur tout marché réglementé est basée sur leur dernier cours disponibles;

(iv) les obligations non-cotées pour lesquelles des cotations du marché OTC («Over-The-Counter») sont disponibles (y compris des sûretés cotées pour lesquelles le marché primaire (primary market) est considéré comme étant OTC) seront évaluées à un prix égal au dernier prix rapporté établi par des agences de cotation ou courtiers (broker/dealer);

(v) toutes autres obligations non-échangées publiquement, autres obligations ou instruments ou investissements pour lesquels des cotations de marché fiables ne sont pas disponibles, et obligations, instruments ou investissements pour lesquels le Fonds décide, à sa discrétion, que ces méthodes d'évaluation ne représentent pas fidèlement la juste valeur de telles obligations, instruments ou investissements, seront évaluées par le Fonds soit sur base de leur coût par Compartiment, soit en utilisant des méthodes appropriées auxquelles il a recours de bonne foi.

12.5 Les actifs exprimés dans une devise autre que la devise de référence du Compartiment concerné respectivement en Euro seront convertis sur base du taux d'échange en vigueur au jour d'évaluation. Si un tel taux d'échange n'est pas

disponible, le taux d'échange sera déterminé de bonne foi par le Conseil d'Administration ou selon les procédures établies par lui.

12.6 Le Conseil d'Administration a adopté une politique d'évaluation des investissements selon leur juste valeur.

12.7 Le Conseil d'Administration peut, discrétionnairement et de bonne foi, autoriser l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation, s'il estime qu'une telle évaluation reflète d'une façon plus juste la valeur des avoirs du Fonds.

12.8 Toutes les règles d'évaluation et de détermination seront interprétées et appliquées en accord avec les règles comptables généralement applicables.

12.9 Si, depuis le moment de la détermination de la valeur de l'actif net d'inventaire, un changement substantiel dans les cotations de marchés sur lesquels une proportion substantielle des investissements du Fonds opère ou est cotée s'est produit, le Fonds peut, afin de garantir les intérêts de ses Actionnaires, annuler la première évaluation et procéder à une deuxième évaluation.

12.10 En l'absence de mauvaise foi, de négligence ou d'erreur manifeste, toute décision de calcul de la valeur de l'actif net d'inventaire prise par le Conseil d'Administration ou par la personne que le Conseil d'Administration a désigné à cette fin, sera finale et liante pour le Fonds ainsi que pour les Actionnaires actuels, anciens et futurs.

12.11 Les engagements du Fonds comprendront:

- tous les emprunts, effets et autres créances exigibles;
- tous les intérêts courus sur les emprunts (y compris les frais pour la mise à disposition de ces prêts);
- toutes dépenses cumulées ou payables (y compris les dépenses administratives, frais de conseil et de gestion, frais d'incitation, frais de dépositaire et frais d'agents du Fonds);
- toutes dettes connues actuelles ou futures, y compris toutes obligations contractuelles échues concernant le paiement d'argent ou, comprenant la somme de toutes distributions non-payées, déclarées par le Fonds;
- une clause appropriée pour taxes futures basée sur le capital et le revenu au jour du calcul, tels que déterminés au fil du temps par le Fonds, et autres réserves (si jamais) autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration, ainsi que tel montant (si il en existe) que le Conseil d'Administration pourrait considérer comme étant une provision au regard de toute dépense ou responsabilité incertaine dans le chef du Fonds;
- toutes autres dépenses de n'importe quelle nature évaluées sur base de principes comptables généralement acceptés.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, le Conseil d'Administration, devra, le cas échéant en tenant compte des dépenses supportées par la société de gestion nommée par le Conseil d'Administration, prendre en considération toutes les dépenses payable par le Fonds, y inclus les frais de constitution, frais, dépenses, déboursements et frais payables aux comptables, au gestionnaire et ses correspondants, à la société de gestion et à tout autre représentant employé par le Fonds, la rémunération des administrateurs et leurs dépenses payables, la garantie d'assurance et les coûts raisonnablement encourues pour les voyages relatifs à la tenue des réunions du Conseil d'Administration et du gestionnaire, les frais et dépenses pour les services juridiques et audits, les frais et dépenses quelconques relatifs à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement du Fonds auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs au Grand-duché de Luxembourg et aux autres pays, les frais de licence pour les différents indexes, reportages et publications, y compris les coûts de préparation, traduction, impression, publicité et distribution du Memorandum de Placement Privé, et d'avantage pour les documents explicatifs de vente, les rapports périodiques ou les expositions d'enregistrement, les coûts de quelconque rapport aux Actionnaires, les coûts de convocation et d'assemblée des Actionnaires, du Conseil d'Administration et du Gestionnaire, toutes les taxes, responsabilités, charges gouvernementales et similaires, et tous les autres dépenses d'exploitation, y compris les coûts d'achat et de vente des avoirs, les frais de transaction, les coûts de publication des prix d'émission et de rachat, les intérêts, les charges bancaires et de courtage, les frais postaux, d'assurance, de téléphone et de télex. Le Fonds payera les dépenses administratives et les autres dépenses régulières ou périodiques qui sont basées sur une valeur estimée prorata pour une période annuelle ou pour d'autres périodes.

12.12 Les avoirs et les engagements des différents Compartiments et Classes d'Actions seront affectés comme suit:

- Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'un Compartiment seront attribués dans les livres du Fonds au Compartiment correspondant;
- Lorsqu'un avoir découle d'un autre avoir, ce dernier avoir sera attribué, dans les livres du Fonds, au même Compartiment auquel appartient l'avoir dont il découle, et à chaque nouvelle évaluation d'un avoir, l'augmentation ou la diminution de valeur sera attribuée au Compartiment correspondant;
- Lorsque le Fonds encourt une obligation par rapport à un élément d'actif dans un Compartiment particulier ou par rapport à une action prise en relation avec un élément d'actif d'un Compartiment particulier, cette obligation sera allouée au Compartiment en question;
- à la date de détermination de la personne en droit de bénéficier d'un dividende déclaré sur les Actions d'un Compartiment, les actifs de ce Compartiment seront réduits du montant de ce dividende; et
- au cas où un avoir ou un engagement du Fonds ne peut pas être attribué à un Compartiment déterminé, cet avoir ou engagement sera attribué à tous les Compartiments en proportion de leur valeur nette d'inventaire respective ou de telle autre manière que le conseil d'administration déterminera de bonne foi,

12.13 Aux fins du calcul de la valeur nette d'inventaire:

- Les Actions du Fonds lesquelles doivent être rachetées en vertu de l'article 10 des présentes seront considérées comme en existence et seront prises en considération jusqu'au moment précisé par le Conseil d'Administration par rapport à la date d'évaluation et jusqu'au jour où elles auront été payées par le Fonds elles seront traitées comme une dette du Fonds;

- les Actions à émettre par le Fonds seront traitées comme émises à partir du jour précisé par le Conseil d'Administration à la date d'évaluation, et à partir de ce jour et jusqu'au jour où le prix y relatif aura été reçu par le Fonds, le prix sera traité comme une créance envers le Fonds;

- tous les investissements, toutes les liquidités, et autres actifs exprimés dans des monnaies autres que la monnaie dans laquelle les actifs du Compartiment sont exprimés et seront évalués par référence au taux d'échange sur le marché principal de référence de chaque actif au jour de négoce précédent le jour d'évaluation.

Si à l'un quelconque moment d'évaluation le Fonds s'est engagé à:

- acquérir un actif, la valeur d'acquisition sera référenciée en tant qu'obligation du Fonds et la valeur de l'actif à acquérir sera référenciée comme immobilisation du Fonds;

- vendre un actif, la valeur de vente sera référenciée en tant qu'immobilisation du Fonds et la valeur de l'actif ne sera plus référenciée comme immobilisation du Fonds;

- sous la réserve cependant que si la valeur exacte ou la nature de la rémunération ou cet élément d'actif n'est pas encore connu au jour de l'évaluation, la valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

Art. 13. Fréquence et Suspension temporaire du Calcul de la Valeur nette d'inventaire par Action et des émissions et rachat d'actions.

13.1 La valeur nette d'Inventaire des Actions ainsi que le prix d'émission et rachat des Actions de tous les Compartiments sera calculé en temps opportuns par le Fonds ou par tout mandataire nommé à cet effet par le Fonds à la fréquence déterminée dans le Mémoire de Placement Privé pour chacun des Compartiments mais au moins une fois par an le 31 décembre.

13.2 Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'imposer des restrictions concernant la fréquence à laquelle les Actions devront être émises; le Conseil d'Administration peut en particulier décider que les Actions seront émises pendant une ou plusieurs périodes de souscription seulement ou selon toute autre périodicité tel que prévu à l'article 8 ou en tout autre endroit dans ces Statuts et/ou dans le Mémoire de Placement Privé.

13.3 Le Fonds peut suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire par Action ainsi que l'émission et le rachat des Actions de l'un quelconque des Compartiments:

(a) pendant toute période au cours de laquelle les principales bourses ou autres marchés sur lesquels une partie importante des investissements du Fonds attribuables à un Compartiment donné est cotée ou négociée est fermé pour une autre raison que pour des vacances ordinaires, ou durant laquelle les négociations sont limitées ou suspendues, pour autant que cette restriction ou suspension affecte l'évaluation des investissements du Fonds attribuable au Compartiment en question; ou

(b) lorsque la situation est telle qu'elle constitue une situation d'urgence dans l'opinion du Conseil d'Administration en conséquence de laquelle la vente ou l'évaluation des actifs détenus par le Fonds attribuables à ce Compartiment serait impossible; ou

(c) durant toute rupture des moyens de communication normalement employés dans la détermination du prix ou de la valeur des investissements de ce Compartiment ou du prix actuel ou de la valeur sur une bourse ou autre marché en ce qui concerne les actifs attribuables à ce Compartiment; ou

(d) lorsque pour une quelconque raison les prix de tout investissement détenu par le Fond attribuable à un Compartiment ne peut plus être déterminé rapidement ou certainement; ou

(e) durant toute période au cours de laquelle le Conseil d'Administration est incapable de rapatrier des fonds aux fins de réaliser des paiements lors du rachat des Actions de ce Compartiment ou durant laquelle tout transfert de fond impliqué dans la réalisation ou l'acquisition d'investissement ou le paiement dû au rachat d'Actions ne peut être, selon l'opinion du Conseil d'Administration, réalisé à des taux normaux de conversion.

Aucune Action ne peut être émise ou rachetée lors d'une telle suspension. Si possible, tous les efforts seront entrepris afin de mettre un terme rapide à toute période de suspension.

Titre III. Administration et surveillance

Art. 14. Administrateurs.

14.1 Le Fonds sera administré par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires du Fonds. Les administrateurs pourront être réélus pour une durée ne pouvant excéder six ans.

14.2 Les administrateurs sont nommés par les Actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires; ces derniers fixeront le nombre d'administrateur, leurs rémunérations et la durée de leur mandat.

14.3 Tout administrateur pourra être révoqué ad nutum ou être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires présents ou représentés prise à la majorité simple.

14.4 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; les Actionnaires procéderont à l'élection définitive lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires.

Art. 15. Réunions du Conseil d'Administration.

15.1 Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui dressera les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des assemblées générales des Actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

15.2 Le président présidera les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées des Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil d'Administration désigneront à la majorité un autre administrateur ou, lorsqu'il s'agit d'une assemblée des Actionnaires, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées et réunions.

15.3 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Art. 16. Résolutions du Conseil d'Administration.

16.1 Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du Conseil d'Administration régulièrement convoquées. Les administrateurs ne pourront pas engager le Fonds par leur signature individuelle, à moins d'y être autorisés spécifiquement par une résolution du Conseil d'Administration.

16.2 Le Conseil d'Administration peut délibérer et agir valablement seulement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions du Conseil d'Administration seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

16.3 Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par télégramme, télex, ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

16.4 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres, et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

16.5 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions votées lors des réunions des administrateurs; chaque administrateur approuvera cette décision par écrit, par télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Un tel assentiment sera confirmé par écrit et tous les documents formeront la preuve qu'une telle décision aura été prise.

16.6 Les décisions du Conseil d'Administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies des extraits de ces procès-verbaux devant être produites en justice ou ailleurs seront signées valablement par deux administrateurs.

Art. 17. Pouvoirs du Conseil d'Administration.

17.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social du Fonds, sous réserve de l'observation de la politique d'investissement et des restrictions telle que définies à l'article 20 ci-après.

17.2 Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 18. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, le Fonds sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration.

Art. 19. Délégation de pouvoir.

19.1 Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires du Fonds ou de l'un quelconque des Compartiments (y compris le droit d'agir comme personne autorisée à signer pour le Fonds ou tout Compartiment), à une ou plusieurs personnes qui ne doit pas nécessairement membre du Conseil d'Administration, et qui aura les pouvoirs déterminés par le Conseil d'Administration et qui pourra, si le Conseil d'Administration l'autorise, sous-déléguer ses pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut également nommer une société de gestion soumise aux chapitres 13 et 14 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif, tel que modifiée (la loi de 2002) pour fournir au Fonds les services mentionnés sous l'article 77 (2) ou l'article 91 (1) de la loi de 2002. La

nomination de l'un des prestataires de service du Fonds, y compris le cas échéant une société de gestion, sera décidée par la majorité des administrateurs présents ou représentés.

19.2 Le Conseil d'Administration, pourra nommer des fondés de pouvoir dont un directeur général ou une société de gestion, et tout autre directeur général adjoint ainsi que tout autre fondé de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires du Fonds ou d'un Compartiment donné. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil d'Administration. Les fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires du Fonds. Pour autant que les présents Statuts n'en décident pas autrement, les fondés de pouvoir auront les pouvoirs et charges qui leurs sont attribués par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut également nommer d'autres représentants qui n'ont pas besoin d'être membres du Conseil d'Administration et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

19.3 Le Conseil d'Administration peut au fil du temps créer un ou plusieurs comités composés de membres du Conseil d'Administration et/ou de personnes externes et auxquels il peut déléguer certains pouvoirs et rôles.

Art. 20. Politiques et Restrictions d'Investissements.

20.1 En se basant sur le principe de diversification des risques, le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques d'investissement et stratégies de chaque Compartiment du Fonds ainsi que la conduite et la gestion des affaires du Fonds, en tenant compte des restrictions mises en place par le Conseil d'Administration conformément aux lois et réglementations applicables.

20.2 Le Fonds est autorisé pour chaque Compartiment à utiliser toutes techniques et instruments en relation avec des valeurs mobilières, des devises ou tous autres actifs et instruments financiers dans le cadre de sa politique d'investissement ou à titre de couverture et de gestion efficace de son portefeuille.

Art. 21. Conflits d'intérêts.

21.1 Au cas où un administrateur ou fondé de pouvoir du Fonds aurait dans quelque affaire du Fonds un intérêt opposé à celui-ci, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra informer le Conseil d'Administration de cet intérêt opposé et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote concernant cette affaire et une telle affaire et l'intérêt que portent un tel administrateur ou fondé de pouvoir sur ladite affaire, devra être rapporté à la prochaine assemblée des Actionnaires.

21.2 Le terme «intérêt opposé» tel qu'il est utilisé au paragraphe précédent ne s'appliquera pas aux relations ou aux intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité, ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec l'initiateur, le gestionnaire des investissements, le conseiller en investissements, le dépositaire, l'agent administratif et les distributeurs et toute autre personne, société ou entité juridique que le Conseil d'Administration pourra déterminer au fil du temps à son entière discrétion.

21.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 22. Indemnisation des Administrateurs.

22.1 Le Fonds devra indemniser tout administrateur ou fondé de pouvoir en dehors des avoirs de chaque Compartiment de toutes responsabilités, opérations, indemnités, coûts, réclamations et dépenses occasionnés raisonnablement par lui pour avoir été administrateur ou fondé de pouvoir, étant entendu que cette personne aura agi sur base de la réception d'instructions convenables, le cas échéant sur base des clauses et conditions de tout engagement contractuel en vigueur entre la personne indemnisée et le Fonds.

22.2 Le Conseil d'Administration peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou fondé de pouvoir ou membre d'un comité en conformité avec cet article pourront être avancés à l'administrateur ou au fondé de pouvoir indemnisé, sous réserve que cet administrateur ou fondé de pouvoir remboursera les montants avancés s'il s'avère à la fin qu'il n'a pas agi en conformité avec les standards pour lesquels une indemnité était possible.

22.3 Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits auxquels l'administrateur, le directeur ou le fondé de pouvoir pourraient prétendre.

Art. 23. Réviseur d'entreprises.

23.1 Les données comptables contenues dans le rapport annuel du Fonds seront examinées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par le Conseil d'Administration et rémunéré par le Fonds.

23.2 Le réviseur d'entreprises remplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 2007.

Titre IV. Assemblées générales

Art. 24. Pouvoirs.

24.1 L'Assemblée générale des Actionnaires représente la totalité des Actionnaires du Fonds.

24.2 Ses résolutions s'imposeront à tous les Actionnaires du Fonds. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter, ratifier tous les actes en rapport avec les opérations du Fonds.

Art. 25. Assemblée générale des Actionnaires.

25.1 L'assemblée générale annuelle se tiendra au siège social du Fonds ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations de l'assemblée le dernier lundi du mois d'avril de chaque année à 16 heures (heure luxembourgeoise). Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

25.2 L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si, selon le jugement absolu et final du Conseil d'Administration, des circonstances exceptionnelles en dehors du contrôle du Fonds ou des Actionnaires l'exigent.

Art. 26. Autres assemblées des Actionnaires. Le Conseil d'Administration peut convoquer à tout moment une autre assemblée générale des Actionnaires. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social pourront exiger que le Conseil d'Administration convoque une assemblée générale des Actionnaires. Ces autres assemblées générales peuvent être tenues en ces lieux et temps tels que spécifiés dans les convocations y relatives.

Art. 27. Procédure.

27.1 Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil d'Administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins huit jours avant l'assemblée à tout propriétaire d'actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés, l'assemblée aura lieu sans convocation à l'assemblée.

27.2 Les Actionnaires seront convoqués par lettre recommandée.

27.3 Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales des Actionnaires.

27.4 Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées des Actionnaires, mais en son absence l'Assemblée pourra nommer un administrateur ou toute autre personne comme président pro tempore, par le vote de la majorité des Actions présentes ou représentées à cette assemblée. Le président de cette réunion des Actionnaires désignera un secrétaire pour la rédaction du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des Actionnaires ainsi que d'exécuter toutes autres formalités administratives et autres tâches tel qu'instruit par le président de temps à autre.

Art. 28. Vote.

28.1 Les affaires traitées lors de chaque réunion des Actionnaires seront limitées à celles renseignées dans l'ordre du jour (laquelle contiendra toutes les affaires tel que prévu par la loi luxembourgeoise), et toutes affaires accessoires.

28.2 Toute Action de n'importe quel Compartiment dispose d'une voix en conformité avec la loi luxembourgeoise et les présents Statuts. Seulement les Actions entières disposent du droit de vote. Tout Actionnaire pourra agir lors d'une assemblée des Actionnaires en donnant procuration écrite à toute autre personne, laquelle n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un administrateur du Fonds.

28.3 A moins qu'il en soit prévu autrement par la loi luxembourgeoise ou les présents Statuts, les résolutions de l'assemblée des Actionnaires seront approuvées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés.

28.4 Toute décision de l'assemblée des Actionnaires ayant un impact sur les droits des Actionnaires d'un Compartiment par rapport aux droits des Actionnaires d'un autre Compartiment seront soumises par rapport à chaque Compartiment aux régies de quorum et de majorité tels que décrits à l'article 36 des présents Statuts.

Art. 29. Assemblées générales des Compartiments.

29.1 Les Actionnaires des Compartiments peuvent à tout moment convoquer une assemblée des actionnaires afin de délibérer sur l'une des matières ayant trait exclusivement à ce Compartiment.

29.2 Les dispositions de l'article 27, paragraphe 1, 2 et 3 ainsi que celles de l'article 28, paragraphe 1 et 2 s'appliquent aux assemblées générales des Actionnaires de ce Compartiment spécifique. A moins qu'il n'en soit disposé autrement par la loi luxembourgeoise ou par les présents Statuts, les décisions de l'assemblée générale des Actionnaires d'un Compartiment sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents ou représentés.

Art. 30. Clôture, liquidation et fusion de Compartiments.

30.1 Les Compartiments peuvent être créés pour une période déterminée ou indéterminée tel que prévu dans le Mémoire de Placement Privé. Au cas où un Compartiment est créé pour une période déterminée, il arrivera à son terme tel que prévu dans le Mémoire de Placement Privé.

30.2 Le Conseil d'Administration du Fonds peut décider de liquider un Compartiment si les actifs nets de ce Compartiment ont diminué ou n'ont pas atteint un montant déterminé par le Conseil d'Administration comme étant le montant minimum pour ce Compartiment pour opérer de manière économiquement efficace ou si un changement dans les circonstances affectant ce Compartiment justifierait cette liquidation. Les Actionnaires concernés seront notifiés par le Fonds de toute décision de liquider le Compartiment concerné avant la date prévue pour la liquidation et la notice contiendra les raisons pour y procéder ainsi que les procédures y relatives.

30.3 A moins que le Conseil d'Administration n'en décide autrement dans l'intérêt des Actionnaires ou afin de maintenir l'égalité entre Actionnaires, les Actionnaires du Compartiment concerné pourront être autorisés ou, le cas échéant, continuer à demander le rachat de leurs Actions. Les actifs qui n'auront pas été distribués à leurs bénéficiaires à la clôture de la liquidation du Compartiment concerné, seront déposés auprès du dépositaire pour une période de six mois après

la clôture de la liquidation. Après cette période, les actifs seront déposés auprès de la «Caisse de Consignation» au profit des bénéficiaires.

30.4 Le Conseil d'Administration pourra décider de fermer un Compartiment et d'attribuer les avoirs et les engagements de ce Compartiment à ceux d'un autre Compartiment existant au sein du Fonds ou à un autre organisme de placement collectif ou à une autre entité assimilée. Le Conseil d'Administration pourra décider de combiner deux ou plusieurs Compartiments. Le Conseil d'Administration pourra également décider de combiner deux ou plusieurs Classes d'Actions. Les Actionnaires concernés seront informés de toute décision et de toute information en relation avec le nouveau Compartiment ou la nouvelle Classe. Ils en seront informés au moins un mois avant que la fusion ne devienne effective afin de leur permettre de demander le rachat de leurs Actions avant que la fusion ne soit complétée.

Art. 31. Consolidation/division. Le Conseil d'Administration peut consolider ou diviser les Actions d'un Compartiment.

Titre V . Année sociale - Distributions

Art. 32. Année sociale.

32.1 L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

32.2 La première année sociale du Fonds commence à la date de constitution du Fonds et se termine le 31 décembre 2008.

Art. 33. Distributions.

33.1 Les distributions seront faites en accord avec l'ordre des paiements tel que précisé dans le Mémoire de Placement Privé et plus précisément par rapport à chaque Compartiment dans les Spécifications de ce Compartiment. L'assemblée générale des Actionnaires, par rapport à chaque Compartiment et dans les limites prévues par la loi, déterminera comment les profits, s'il y en a, seront traités, et pourra au fil du temps déclarer un dividende, sous réserve que le capital du Fonds ne tombe pas en dessous du minimum légal.

33.2 Le Conseil d'Administration peut à tout moment et à sa discrétion décider de payer des dividendes intérimaires à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans le Mémoire de Placement Privé, et en particulier par rapport aux Spécifications du Compartiment concerné.

33.3 Les distributions pourront être payées en euro ou dans la devise du Compartiment en temps et lieu déterminé au fil du temps par le Conseil d'Administration.

33.4 Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par le Fonds et conservé par lui à la disposition de son bénéficiaire.

33.5 Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra au Compartiment correspondant, à moins que le Conseil d'Administration ait rejeté ou prolongé une telle période. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de temps à autre de prendre toutes les mesures requises et d'autoriser toutes les actions pour le compte du Fonds afin de parfaire un tel reversement.

33.6 Des dividendes ne pourront être déclarés et payés qu'en accord avec les dispositions de cet article par rapport à des Actions distributives et aucun dividende ne pourra être payé par rapport à des Actions de capitalisation.

Art. 34. Dépositaire.

34.1 Le Fonds devra conclure un contrat de dépôt avec un établissement bancaire au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier (ci-après le Dépositaire).

34.2 Le dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévu par la Loi de 2007.

34.3 Si le Dépositaire désire se retirer, le Conseil d'Administration s'efforcera de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'effectivité de ce retrait. Le Conseil d'Administration pourra dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra pas révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 35. Dissolution.

35.1 Le Fonds pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité tels que prévus à l'article 36 des présents Statuts.

35.2 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise par le Conseil d'Administration à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum tel que fixé à l'article 5 des présents Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des actions représentées à l'assemblée.

35.3 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social est devenu inférieur au quart du capital minimum requis par l'article 5 des présents Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires délibère sans condition de quorum et la dissolution peut être décidée par les actionnaires possédant un quart des actions représentées à l'assemblée.

35.4 La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à partir de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart du capital minimum, le cas échéant.

35.5 En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, (personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments. Les opérations de liquidation seront faites en conformité avec la loi.

35.6 Les résultants net de la liquidation qui correspondent à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux propriétaires au pro rata des Actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment.

35.7 Tout boni de liquidation qui ne peut pas être distribué aux bénéficiaires suivant l'implémentation d'une liquidation sera déposé avec un dépositaire pour une période de six mois et après cela les actifs seront déposés auprès de la Caisse de Consignation pour le compte des personnes bénéficiaires.

Art. 36. Modification des Statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Art. 37. Déclaration. Les mots du genre masculin englobent également le genre féminin et les termes de Personnes ou Actionnaires englobent également les sociétés, associations et tout autre groupe de personnes constitué ou non sous forme de société ou d'association.

Art. 38. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas règles par les présents Statuts, seront déterminées en conformité avec la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi de 2007, telles que ces lois ont été ou seront modifiées par la suite.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social du Fonds commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale des actionnaires se tiendra en 2009.

Souscription et paiement

Le souscripteur a souscrit à 310 Actions comme suit:

	Actions
1) NAJA Investment LTD (BVI), prénommé	310
Total:	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille Euro (EUR 31,000) est dès à présent à la disposition du Fonds, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toutes espèces qui incombent au Fonds à la suite de sa constitution s'élèvent environ à 6.200,- euros.

Résolutions du seul actionnaire

La personne sus-indiquée, représentant l'entière du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquée, a immédiatement résolu comme suit:

Première résolution

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs du Fonds pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Alan LEWIS, fondateur et actuellement conseiller de Sourcecap International, né le 23 janvier 1958 à Santa Monica avec adresse professionnelle à UK-EC4A3LX Londres, Royaume-Uni, 6, St Andrew Street.
- Monsieur Renaud SALEUR, gérant chez Jabre Capital Partners, né à Lyon (France) le 28 septembre 1958, avec adresse professionnelle à CH-1204 Genève, Suisse, 1, rue des Moulins.
- Monsieur Michel REYBIER, homme d'affaires, né à Lyon (France) le 7 août 1945, avec adresse professionnelle à CH-1204 Genève (Suisse), 6, Cours de Rive.

Deuxième résolution

Le siège social du Fonds est établi à 20, rue de la Poste (Carré Bonn), L-2346 Luxembourg.

Troisième résolution

Est nommé réviseur d'entreprises: Ernst & Young Luxembourg S.A., 7, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version française; sur demande des comparants et en cas de divergences entre le texte en anglais et le texte en français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Lewis, R. Saleur, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 2 juin 2008, Relation: EAC/2008/7319. — Reçu mille deux cent cinquante euros Droit fixe: 1.250 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 3 juin 2008.

BLANCHE MOUTRIER.

Référence de publication: 2008074237/272/1153.

(080084031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2008.

MH Germany Property XIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.076.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 29 février 2008:

1. que la démission de M. Roeland Pels en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
2. que la démission de M. Bart Zech en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
3. que la démission de M. Frank Walenta en tant que gérant B est acceptée avec effet au 1^{er} mars 2008.
4. que Mme Patricia Schon, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
5. que M. Mark Weeden, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommé nouveau gérant B avec effet au 1^{er} mars 2008.
6. que Mme Laurence Quévy, avec adresse au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a été nommée nouvelle gérante B avec effet au 1^{er} mars 2008.
7. que le siège social de la société est transféré du 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2008.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008036345/724/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2008, réf. LSO-CO02429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080038234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2008.

IP Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.419.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 24 avril 2008, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats des membres du Comité de gérance, Messieurs Alain Berwick et Alain Flammang, ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2008.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise KPMG AUDIT, ayant comme adresse 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, pour une durée d'un an, se terminant à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes 2008.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008073798/1433/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2008, réf. LSO-CQ05803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080083675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2008.